

Projet de parc éolien de Lesparre-Médoc

Compte-rendu de la réunion publique de clôture de la concertation Lesparre-Médoc, le 19 décembre 2022

Le diaporama présenté lors de cette réunion est joint en annexe du présent document.

81 personnes ont participé à cette réunion de clôture.

Ronan FLEHO, 2concert (animateur):

Bonsoir à toutes et à tous. Nous vous souhaitons la bienvenue à cette réunion de synthèse dans le cadre de la démarche de concertation qui s'est ouverte à la mi-octobre pour le projet de parc éolien en Gironde, sur la commune de Lesparre-Médoc. Je laisse toute de suite la parole à Monsieur le Maire de Lesparre pour un mot d'accueil.

Bernard GUIRAUD, maire de Lesparre-Médoc :

Merci. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Merci de vous être déplacés pour cette réunion, dernière réunion publique dans le cadre de la concertation. Moi, j'aurais, d'abord, pour vous remercier, ça, c'est fait, j'aurais pu vous dire, il y a quelques jours, d'avoir bravé le froid, ce n'est plus le cas. Donc c'est une soirée qui devrait se terminer dans un temps acceptable. Pour ma part, je voudrais simplement parce que, bien sûr, je lis les réseaux sociaux, simplement vous préciser puisqu'il a été reproché que le Maire et les élus n'étaient pas présents à ces groupes de travail, à ces ateliers. Je voulais vous dire que concertation, mais une concertation, c'est pour démontrer aux gens qui sont plutôt opposés et proposer le projet, le présenter. Nous, on y est depuis 2013. Donc on finit par le connaître. Et puis la deuxième chose pour laquelle je n'ai pas voulu être présent, je n'ai pas voulu polluer les débats parce qu'on sait très bien que pour et contre, ça s'oppose à chaque fois. Du coup, vous avez pu travailler sereinement. Je sais que tous les groupes de travail se sont bien passés, qu'il y a eu des choses de dites, qu'il y a eu des choses de faites. D'ailleurs, ce soir, c'est le principe, c'est de rendre le résultat de tous ces groupes de travail. Je voulais simplement faire cette précision, remercier, je vois des élus, je vois notamment le député et puis notre président du PNR, qui sont présents et d'autres élus. Donc merci de vous être déplacés. Je ne vais pas être plus long puisque le but, ce n'est pas de faire de longs discours mais c'est plutôt de travailler. Donc bon travail pour ce soir!

Ronan FLEHO, 2concert (animateur):

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Au programme de cette réunion, de cette soirée : trois temps forts. Le premier, ca sera la restitution de ce que vous nous avez dit, de ce qui a été entendu dans l'ensemble justement des différentes formes d'écoute qui ont été organisées au travers de cette démarche de concertation et notamment sur des extraits de phrase, de contributions qui ont été faites soit par écrit, soit par oral. Dans un deuxième temps, donc le porteur de projet, la société VALOREM, présentera, là aussi, la manière dont il a entendu et vécu cette démarche de concertation, apportera quelques éléments de réponses complémentaires aux principales questions qui ont été posées durant cette concertation et proposera également un certain nombre de pistes de travail pour faire évoluer le dossier. En troisième partie, la parole sera donnée au public, vous sera donnée pour que vous puissiez vous exprimer, donc poser d'autres questions ou faire part de prises de position également des uns ou des autres, que vous avez envie, là aussi, d'exprimer ce soir. Je rappelle quelques règles de bienséance pour la tenue, comme disait le Maire, d'une réunion satisfaisante à la fois dans le temps mais sur la forme également bien évidemment, quelques règles de bienséance, donc le respect des paroles des différents intervenants, que ce soit dans le public ou ceux qui sont amenés à prendre justement la parole ce soir pour présenter des éléments, puis d'essayer d'être relativement concis dans les interventions puisque vous êtes certainement nombreux à vouloir vous exprimer. Et on essaiera, avec Mathieu, mon collègue, de gérer justement ces temps de parole et d'être un petit peu les gardiens du temps par rapport à tout ça. Alors je rappelle que la concertation préalable, elle est réglementaire. Elle a été souhaitée par le maître d'ouvrage, donc la société VALOREM et qu'elle est placée sous l'égide de la Commission nationale du débat public. Et je laisse tout de suite la parole à Madame Julie DUMONT qui a été nommée par la CNDP justement pour assurer être garante de cette concertation.

Julie DUMONT, garante de la Commission nationale du débat public (CNDP) :

Merci beaucoup. Bonsoir à tous. Donc simplement, je vais faire un petit rappel pour que ce soit bien clair puisque certains d'entre vous m'ont interpellée en parlant de débat public, de concertation tout court. Alors on est dans un processus de concertation préalable. Et le rôle que nous avons rempli avec mon collègue Sébastien CHERRUAU, que vous ne voyez qu'à l'écran, ça a été d'abord de conseiller ou en tout cas d'accompagner et d'essayer de pousser un petit peu justement la maîtrise d'ouvrage sur l'organisation de cette concertation sur des durées. Par exemple, on était parti au début sur 6 semaines. Finalement, c'est 11 semaines, sachant que la durée maximale d'une concertation préalable, c'est 12 semaines. Voilà, on est quasiment au maximum de ce qu'on peut faire, de



mettre en avant certaines données, notamment dans le Document de la Maîtrise d'Ouvrage, le DMO, où on a insisté parfois pour remonter certaines données qui étaient cachées ou qui n'étaient pas assez visibles à notre sens, dans des annexes par exemple. Et puis, alors ça, c'est le travail qu'on a fait en amont, le travail qu'on a fait en réunion et qu'on continuera de faire ce soir, c'est une certaine vigilance sur les réponses qui sont apportées et également sur l'équivalence de parole. Alors je sais que ça n'a pas plu à certains. Mais je continuerai dans cette voie, c'est-àdire que pour nous, garants en tout cas, tous les citoyens ont le même temps...la parole a le même poids. Donc si effectivement le salue évidemment tous les élus qui sont là, mais pour autant, dans ce type de concertation, nous. on donne le même poids à la parole d'un citoyen et à la parole d'un élu. Après, c'est ceux qui les écoutent qui ont peut-être un poids différent. On a également fait un suivi des outils en ligne, répondu à pas mal de mails, de sollicitations par mail, de contributions qui nous ont été envoyées. Je reviendrai sur un point, c'est qu'on ne juge pas la qualité des contributions, c'est-à-dire que certains nous ont alertés sur le fait qu'il y avait des fausses choses, des informations erronées dans certaines contributions. Nous n'avons pas le pouvoir ni la légitimité de juger si une information est fausse ou pas : quand c'est grossier, entre guillemets, tout le monde s'en rend compte. Quand c'est plus tendancieux, c'est très compliqué. Et nous ne sommes pas des experts. On est avant tout des gens qui s'intéressent à la concertation et à la participation et surtout aux droits à la participation des citoyens. Pour finir, je vais aller très rapidement, nous allons travailler sur le compte-rendu des garants de cette concertation, qui sera rendu public le 30 janvier prochain. Ce sera sur cette base-là que le maître d'ouvrage apportera une réponse, sa réponse, sur la poursuite ou pas de ce projet. Donc c'est les échéances qui nous occupent aujourd'hui. Merci.

Mathieu DAVID, 2concert (animateur):

Merci, Madame DUMONT. Bonsoir à tous. Je vais maintenant prendre la parole pour vous présenter rapidement, je pense que la plupart d'entre vous dans la salle le connaissent, faire un rappel du cadre de la concertation préalable dans lequel on se trouve. Comme cela a été dit, c'est une concertation qui aura duré 11 semaines, qui dure 11 semaines puisqu'elle est encore en cours. Elle s'est ouverte le 17 octobre. Et elle se fermera le 30 décembre en fin de journée. Je rappelle donc que le site Internet reste ouvert, que la rubrique participative reste ouverte jusqu'au 30 décembre et que vous pouvez poser vos questions, laisser votre avis encore jusqu'à la fin du mois. On est en réunion de synthèse. Mais pour autant, la concertation continue de courir pendant une dizaine de jours. Le périmètre de la concertation, donc 32 communes sur lesquelles il y a une information particulière, même si là, les réunions sont ouvertes à n'importe quel citoyen au-delà du périmètre des 32 communes. Le programme de la concertation : il y a eu 9 temps public organisés, une réunion d'ouverture, une table ronde à Bordeaux, deux rencontres de proximité, trois ateliers et une réunion découverte sur le site du projet envisagé. Donc là, on est à la 9e réunion, réunion publique de synthèse pour que le maître d'ouvrage vous présente un peu ce qu'il a entendu dans cette concertation, qu'est-ce qu'il a retenu des échanges qui ont eu lieu et quelles réponses il entend y apporter. Rapidement toujours, donc les outils pour s'informer et participer, il y avait, d'une part, les 9 temps d'échange, y compris celui-ci. Il y a le site Internet de la concertation qui, comme je le disais, reste ouvert. En termes de documentation, un dossier de concertation et une synthèse qui sont disponibles en Mairie et à chaque temps d'échange. Donc vous pouvez les retrouver à l'entrée pour ceux qui n'en ont pas eu. Il y a eu un flyer d'information qui a été envoyé dans l'ensemble des boîtes aux lettres des trois communes autour du proiet et. pareil, qui est disponible à l'entrée, des registres papiers en Mairie et au siège des deux communautés de communes et enfin, pendant les temps de concertation, des maquettes et des outils de réalité virtuelle qui ont permis de mieux appréhender le projet. On va maintenant passer à la synthèse des avis exprimés. On va essayer d'être le plus rapide possible. L'idée, c'est de dire, en quelques slides et en quelques minutes, ce qu'on a entendu par grande thématique et ce qu'on retient des échanges qui ont eu lieu.

Ronan FLEHO, 2concert (animateur):

Alors qu'est-ce que vous nous aviez dit pendant ces presque deux mois justement d'échanges et de débats ? On l'a dit, une période de 11 semaines pour l'ensemble de la concertation, des temps d'échange, plus de 300 participants qui ont contribué à émettre des avis, des opinions, plus de 1 000 visites sur le site Internet, plus de 500 téléchargements de documents en ligne. Donc ça, ce sont les aspects quantitatifs, on va dire, du bilan de cette démarche. Il y a des points fondamentaux qui ressortent. Et on a essayé d'extraire justement de manière assez synthétique puisque c'est la réunion de synthèse, ce que nous pouvons, ce que nous avons en tout cas, en étant un petit peu à l'extérieur avec du recul, retenu de cette démarche. D'abord, comme le disait tout à l'heure Monsieur le Maire, les échanges se sont passés dans une ambiance respectueuse entre tous les participants. La réunion d'ouverture forcément était un petit peu plus tendu. Mais après, les ateliers, les rencontres de terrain se sont vraiment très bien déroulés. Et là, on ne peut que féliciter l'ensemble justement des participants. Il y a une très bonne assiduité à l'ensemble de ces temps, puisque je vous ai dit, plus de 300 personnes qui ont participé. Les ateliers étaient à chaque fois pleins quand on les a faits ici ou à Gaillan. Ce qu'on nous a aussi souvent dit, et Madame DUMONT vient de le souligner, c'est que le mode de concertation ne satisfait pas pleinement les participants. Ça, je crois que les, notamment ceux qui ont suivi l'ensemble des ateliers nous l'ont dit depuis pratiquement le départ, les questions sont très variées. Elles ont vraiment couvert tous les champs du projet. Les contributions sont, la plupart du temps, de très grande qualité. Ce qu'on nous a dit aussi, c'est que le sujet est quand même un petit peu ardu. Le mix énergétique, même si on a apporté au fur et à mesure des informations sur cette question de l'énergie, ça reste assez complexe quand on n'est pas, effectivement, technicien du sujet et les



mécanismes également de gestion sont relativement difficiles à comprendre. On a parlé notamment, il y a quelques semaines, de la question du délestage puisque c'était d'actualité dans les médias. L'opposition, elle est exprimée de manière régulière, très clairement, franche, étayée, que ce soit dans les salles, quand on avait effectivement pu donner la parole au public, ou sur les contributions écrites et puis le maître d'ouvrage, là aussi, vous l'avez répété, Madame DUMONT, les réponses ont été fournies en toute transparence par le maître d'ouvrage et là, on est vraiment sur des éléments très concrets de réponse qui justement apportent des éléments factuels et précis par rapport à ce que vous posez comme question.

Mathieu DAVID, 2concert (animateur):

Ce qu'il faut rappeler, c'est qu'il y a eu une réelle interrogation, des interrogations en tout cas sur l'intérêt de la démarche de concertation préalable notamment du fait que cette concertation préalable intervienne après une première enquête publique qui a eu lieu en 2019 sur un autre projet de VALOREM. Si certains ont salué un temps de concertation qui permettait, par exemple, une prise de connaissance du terrain, on a eu quand même beaucoup d'interrogations sur à quoi ça servait avec des gens qu'ils ont dit, qui n'accordaient aucun crédit à cette concertation ou que c'était un peu le pot de fer contre le pot de terre, entre le porteur du projet et les participants.

Il y a eu un consensus, en tout cas un relatif consensus, sur l'objectif de décarbonation et les objectifs de transition énergétique à atteindre. Il y a cependant eu un débat parmi les participants sur les moyens d'y parvenir avec une première question, un premier débat : Est-ce qu'il vaut mieux prioriser le nucléaire ou les énergies renouvelables ? Il y en a beaucoup qui nous ont dit que la solution, par exemple, c'était la relance du nucléaire. Certains nous ont dit qu'ils étaient contre le nucléaire et qu'il fallait développer l'éolien qui était une alternative. Un autre débat, si on reste sur les renouvelables, c'était : Est-ce qu'il valait mieux privilégier les énergies, enfin, les éoliennes ou le photovoltaïque ? Donc là, pareil, deux avis opposés qu'on a pu entendre avec certaines personnes qui nous ont dit qu'il était préférable de couper quelques arbres pour une éolienne que des hectares d'arbres pour un parc photovoltaïque. D'autres, à l'inverse, plus nombreux, qui nous ont dit qu'il y avait déjà beaucoup de parcs photovoltaïques sur le territoire. Donc ce n'était pas la peine d'ajouter un parc éolien. Un autre débat qui a pu avoir lieu, c'était sur la question des éoliennes : Est-ce qu'il faut mettre des éoliennes en mer ou sur terre ? Avec plusieurs personnes qui ont cité notamment des parcs en Bretagne en disant : Mais pourquoi on ne fait pas des éoliennes au large des côtes, à quelques kilomètres, là où il y a beaucoup moins d'impacts, notamment pour les habitants? Certaines personnes ont cependant dit qu'elles étaient contre à la fois l'éolienne sur terre comme en mer. Après. un autre débat, quand on parle d'énergie renouvelable, toujours, c'est à quel endroit finalement ? Si on reste sur l'éolienne terrestre, où est-ce qu'on la met ? Certains nous ont dit qu'il n'y avait pas d'éolienne sur le territoire, contrairement à d'autres endroits, sous-entendu que c'était l'occasion, que c'était plutôt une bonne chose d'en mettre ici en termes de rééquilibrage et beaucoup, à l'inverse, où certains nous ont dit : « Il faut plutôt les mettre en bordure d'autoroute ou il faut les mettre au milieu d'exploitation agricole. Mais en tout cas, pas ici, pas au milieu des massifs forestiers ou pas aussi près des habitations. » Enfin, la plupart des temps d'échange ont donné lieu à des interrogations, des débats sur la pertinence de l'éolien terrestre qui a été remis en cause par beaucoup d'entre vous en nous disant que l'intermittence de l'énergie éolienne faisait que ce n'était pas une énergie crédible, que ce n'était pas une énergie verte, que ce n'était pas une énergie d'avenir. Certains ont même dit que c'était une sorte d'escroquerie. Donc ça, c'était un avis qu'on a beaucoup entendu, même si pour certains, c'était une alternative pour la planète ou qu'il fallait faire en sorte que l'éolien fasse partie de notre ère.

Ronan FLEHO, 2concert (animateur):

Le lieu d'implantation forcément a fait débat, très clairement. L'endroit n'est pas forcément le mieux approprié : dans la forêt. Et ce qui est vraiment ressorti, c'est pourquoi ici, chez nous alors qu'on a déjà effectivement, comme le disait Mathieu, un certain nombre d'installations en matière d'énergie renouvelable ? La question de la forêt et du panorama aussi était abordée, bien évidemment. On reverra la question du paysage tout à l'heure dans les apports de VALOREM. Et certains ont pu s'exprimer en disant, s'exprimer en tout cas en disant : « La forêt, le projet au milieu d'une forêt ne devrait pas déranger sur un point de vue, on va dire, visuel du panorama. »

Mathieu DAVID, 2concert (animateur) : Simplement, je rappelle juste, c'est des choses qui ont été dites ou qui ont été écrites sur le site Internet. Donc on peut ne pas être d'accord avec ce qui apparaît à l'écran. C'est simplement des interventions qui ont été faites.

Ronan FLEHO, 2concert (animateur): Sur l'identité du territoire, très forte en Médoc avec le sentiment, là, pour le coup partagé de territoire sacrifié, entre guillemets, en disant notamment qu'il y avait déjà une centrale nucléaire à quelques kilomètres d'ici, de l'autre côté de la rive. Est-ce que c'était au Médoc de payer pour tout le monde, notamment sur la partie dénaturation de la zone sauvage? Les impacts paysagers, on en a parlé un petit peu. Là, très clairement, l'aspect esthétique pose un souci dans le cadre des contributions qui ont été apportées. Ensuite, on a aussi abordé les conditions des nuisances sonores ou des impacts sanitaires engendrés par l'installation notamment d'éolienne, notamment au niveau du bruit ou des impacts dangereux pour la santé. Sur la biodiversité,



également, bien évidemment, une inquiétude, ou des inquiétudes en tout cas, au niveau de la faune, des oiseaux particulièrement sur le passage et les migrations, et puis sur la partie dévalorisation des biens immobiliers, ça aussi, ce sont des questions qui ont émergé : est-ce que l'installation d'éoliennes ne va pas effectivement dévaloriser mon bien immobilier ou les biens immobiliers du territoire ?

Mathieu DAVID, 2concert (animateur): L'une des principales interrogations qu'on a eues, c'est vraiment sur le choix de l'implantation au sein d'un massif forestier. Il y en a beaucoup qui se sont plaints de cela, qui ont trouvé ca aberrant qu'on puisse envisager un parc éolien au milieu d'un massif forestier, je cite : « Pourquoi détruire des forêts que nous serons bien contents de trouver plus tard ? » Ou encore des appels à protéger la forêt qui est un espace fragile. Finalement, ces interrogations, elles faisaient écho à des craintes très vives qui ont été exprimées. C'est peut-être le principal sujet qui a émergé tout au long de cette concertation sur la question du risque incendie avec plusieurs personnes qui nous ont dit : « Moi, ce qui me préoccupe, ce sont les incendies, notamment en pointant le fait que la présence d'éolienne était un frein à l'intervention de canadair sur la zone. » Donc il y a eu un atelier sur ce sujet. Mais on sent qu'il y a une vive inquiétude sur cette question à laquelle VALOREM pourra répondre plus tard. Mais c'est vraiment un enjeu majeur qui a émergé. Il y avait, ensuite, eu une série de questionnements quant à la plus-value du projet sur le territoire en réaction notamment aux arguments qui avaient été avancés par VALOREM, soit lors des temps d'échange, soit dans les dossiers de concertation qui vous ont été remis. Première interrogation en termes de retombée économique, finalement, des personnes qui s'interrogeaient : « Quelles seront les retombées pour les habitants, pour les familles, pour la commune de Lesparre, pour la communauté de communes ? » Certains qui voyaient dans ce projet qu'une opération financière pour Lesparre, les propriétaires terriens et VALOREM. Pareil, un certain nombre de questions en termes d'impact sur la facture d'électricité, donc avec vraiment des personnes qui souhaitaient en savoir plus, finalement, est-ce que, si on installe un parc éolien dans le Médoc ou à proximité de chez moi, est-ce que ça permettra de diminuer la facture ? Ou à l'inverse, qui paiera finalement ce projet ? Est-ce que le coût de ce projet éolien va se retrouver sur la facture d'électricité de chacun d'entre vous, d'entre nous ? En termes de création d'emploi, pareil, plusieurs questions qui ont été posées : Quels emplois ça va créer pour le territoire ? Pour certains, c'est zéro emploi local avec, on a eu l'occasion d'en parler en atelier, des discussions qui peuvent s'ouvrir sur ce qu'on appelle une activité locale par rapport au lieu d'implantation du projet. Enfin, en termes d'impact sur l'activité touristique du Médoc qui a été soulignée par plusieurs participants avec notamment des questions sur l'impact sur la notoriété des châteaux viticoles ou les impacts si on venait à modifier le grand visage médocain qui est un haut lieu de tourisme. Pour finir, une autre interrogation qui est revenue, pareil, à de nombreuses reprises, c'était finalement sur la question du démantèlement et du recyclage. Qu'est-ce qu'on va faire du site une fois qu'il n'y aura plus... que les éoliennes ne seront plus en exploitation? Et qu'est-ce qu'on va faire des éoliennes une fois qu'elles ne fonctionneront plus? Certains nous ont demandé: « Qui va supporter le coût du démantèlement? » Ça, c'est une question qui est revenue à de nombreuses reprises. Est-ce que vous allez nous laisser les plateformes de béton qui sont sur le site ? Des gens qui s'interrogent : « Est-ce que ça va être à notre charge de payer le démantèlement ? Est-ce que ça va être à la commune ? Ou est-ce que ça va être à la société ? »

Ronan FLEHO, 2concert (animateur): Voilà en quelques phrases, il faut retrouver dans le bilan, bien évidemment, de la concertation des verbatim sur vos inquiétudes, sur vos opinions et sur vos sensibilités. Vous avez vu qu'elles sont riches et variées. Donc là, je laisse la parole à Lucie pour voir également quel bilan tire le maître d'ouvrage, la société VALOREM, de cette concertation?

Lucie LABARTHE, VALOREM: Bonsoir à tous. Ça marche. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Lucie LABARTHE. Je suis cheffe de projet chez VALOREM, et je suis responsable du projet éolien de Lesparre. Avant de commencer ce bilan, je voulais tout d'abord vous remercier tous, participants, à être venus à tous les ateliers, un peu personnellement vu que moi, j'étais là à chaque fois, aussi pour la qualité des échanges et notre cordialité. Je pense que j'ai passé un bon moment à écouter chacun, même si nos postures diffèrent, on va dire. L'idée de cette concertation pour nous et dans ce bilan, je vais bien spécifier, ce qui est pour nous et ce qu'on a entendu de votre part et ce qui vient de nous, c'est important, je pense, de bien positionner chacun. L'idée de cette concertation pour nous, c'était de proposer des alternatives possibles, alors du coup, à ce projet qu'on avait déjà établi en 2017, 2019, justement pour pouvoir récolter tout ce qui était question et interrogations relatives à l'éolien en général et au projet en particulier, aux alternatives aussi. L'idée, c'était d'y répondre quand on peut et de mettre en place les moyens pour y répondre quand on ne sait pas vous répondre tout de suite. Alors dans le cadre des échanges et notamment des contributions qui ont été posées sur Internet, je sais qu'il y a eu un peu de frustration sur justement la vitesse de réponse. Mais il faut savoir qu'on était, enfin, il y avait moi en fait derrière qui répondait techniquement. Et quand je devais aller chercher une réponse auprès d'un collaborateur technique, ça me prenait le temps de faire l'aller-retour. Juste pour préciser la manière dont ca fonctionnait chez nous pour vous répondre. Peut-être avancer. Ce que nous, porteurs de projet, faisons du bilan de cette concertation, alors tu l'as dit, Mathieu, tout à l'heure. Moi, ce que j'ai remarqué, c'est qu'il y avait, de manière globale, une volonté unanime de sobriété et de mix énergétique décarboné. Là, là-dessus, je pense que personne n'a été dans le sens de « Eh bien, non, en fait, le modèle qu'on a actuellement, il est pérenne et on va continuer comme ça. » Donc on était tous d'accord pour ça. La question, vous voyez, ça, c'est un graphique qui présente le mix énergétique actuel. L'idée, c'est de réduire la partie pétrole et gaz naturel pour s'émanciper des énergies fossiles. Et la réponse est : comment on fait ? Ce qui a pu différer sur la réponse, c'est : comment on va faire pour réduire cette part gaz naturel et pétrole ? Alors tout d'abord, peut-être



sans éolien. Alors sans éolien, ce qu'on a, nous, on a appelé ça, on a fait un atelier des scénarios d'implantation. Et dans les scénarios d'implantation, il y avait un scénario à zéro éolienne où justement, on a questionné les participants sur : « Qu'est-ce qu'ils voyaient comme alternative justement à l'éolien en Médoc ? » Et à l'échelle du Médoc, ce qui est revenu souvent, comme tu le disais tout à l'heure, effectivement, c'était la relance du nucléaire. On a beaucoup entendu aussi le photovoltaïque en toiture qui est revenu. Puis il y avait la grande question de la mobilité, qu'on comprend tout à fait, c'est-à-dire que le pétrole qui aujourd'hui on consomme dans les voitures, finalement, comment on va faire pour le réduire déià ? Et ensuite, pour le transformer en électricité ou autre, peutêtre hydrogène, etc. ? Il y a aussi une réflexion de fond aussi sur les moyens de production d'énergie renouvelable à l'échelle de la ville de Lesparre, des propositions : Alors on a eu un réseau de chaleur éventuellement, surtout mettre des panneaux solaires sur tous les bâtiments publics, couvrir toutes les toitures qui le peuvent, faire des ombrières photovoltaïques sur les parkings, très tourné sur le solaire et le réseau de chaleur. Nous, évidemment, dans la réponse à comment on décarbone le mix énergétique, on vous apporte effectivement la solution de l'éolien. Pourquoi ? Parce que pour nous, c'est développer une technologie qui est mature et bon marché. C'est aussi diversifier les sources d'énergie pour faire face aux risques naturels d'approvisionnement et technologiques. Dans tous les scénarios, dans tous scénarios d'approvisionnement électrique, ça passe par l'énergie éolienne. RTE, Réseau et Transport d'Électricité, l'ADEME, NégaWatt, les Voix du nucléaire, il y a tous ces scénarios-là proposent aussi de mettre de l'éolien. Alors pourquoi à l'échelle de la Gironde ? La raison pour laquelle on se tourne aujourd'hui vers la Gironde, vous voyez, là, c'est la répartition des moyens de production et éolien à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine et même des régions alentours, on voit bien qu'en fait, il y a une concentration de l'énergie éolienne au nord de la région. L'idée, c'est que maintenant qu'on a des technologies un peu plus avancées qui vont chercher les vents plus hauts, on peut effectivement s'attaquer au gisement de la Gironde et de l'ex-Aquitaine. Donc ça nous a été confirmé récemment par une - alors par un projet pour le moment vu que c'est provisoire -, la DREAL Nouvelle-Aquitaine a fait une cartographie et notamment la zone qu'on a trouvée au niveau de Lesparre apparaît comme une zone propice avec enjeux modérés. Donc non sans enjeu, mais quand même comme une zone propice à l'éolien. Donc c'était aussi, enfin, au niveau du PNR aussi, on avait pu lire que le développement des énergies renouvelables est un moven d'atteindre la plus grande indépendance énergétique en utilisant les ressources locales. Donc on citait soleil, vent, bois, faible émettrice de gaz à effet de serre et dont l'approvisionnement est sûr et maîtrisé. Donc pour nous, ça, c'est un signal que quelque part, c'est pertinent d'implanter de l'éolien à cet endroit-là. Après, sur la pertinence à l'échelle de la commune de Lesparre. donc ca. c'est un travail qu'on a fait ensemble que de vous montrer les raisons qui font qu'à partir d'une multiplicité de critères et de couches que vous pouvez voir sur la gauche, on arrive en fait à faire des cartographies qui nous indiquent des secteurs à privilégier. Donc ça va être des secteurs qui vont être hors atlas environnementaux, qui vont être hors tout ce qui est aussi répertoire de l'aviation, etc. qui nous indiquent des zones à éviter. Donc toutes ces zoneslà, on les superpose les unes aux autres. Et une fois qu'on a fait ça, on met un halo autour des habitations de l'ordre de 500 m et on voit ce qui reste. C'est comme ça qu'on procède. Une fois qu'on a ces zones-là, on va travailler plus précisément à l'intérieur de cette zone pour savoir si oui ou non, c'est faisable parce que ce n'est pas parce qu'on a trouvé une zone qu'on peut développer de l'éolien à l'intérieur. Alors ce qui vient nous confirmer ça aussi, c'est qu'on a mis un mât de mesure sur ce site, là, depuis un an ou deux, deux ans, je dirais, maintenant, qui culmine à 140 m de hauteur avec plusieurs girouettes et anémomètres à plusieurs hauteurs sur le mât et qui nous indiquent qu'on a un vent de 6,4 m/s à 140 m, ce qui équivaudrait à 2 200 h de production équivalente pleine puissance. Pour nous, c'est quelque chose qui est suffisamment intéressant pour rendre un projet rentable. Ça, c'est très technique et économique pour un projet. Je tiens à préciser, vu que ça a été une question qui a été évoquée aussi dans les contributions, qu'effectivement, on pourra donner une note de vent un peu plus étayée dans le bilan du maître d'ouvrage puisque ça nous a été demandé mais ça demande un petit peu de temps de travail. Alors les inquiétudes qui ont été entendus sur l'énergie éolienne en général et les réponses qu'on peut vous apporter aujourd'hui.

Sur les mesures de prévention du risque incendie, alors on est tous d'accord pour dire que ça a été le sujet numéro 1 de cette concertation. Je voulais vous remettre ce soir un petit peu justement ce qui nous a été dit en 2018 par le service départemental des incendies et de secours de la Gironde en 2016, avant l'instruction, pour vous dire que... Alors ça, c'est une photographie de l'extrait de ce qu'ils nous ont envoyé. Je pense que si on fait aujourd'hui la même demande, on a les préconisations du SDIS, c'est quelque chose qui évolue sans cesse et qui s'adapte au contexte. Donc forcément, peut-être qu'avec les incendies de cet été, on aura des préconisations supplémentaires. Néanmoins, ils nous disaient, donc l'analyse prévisionnelle, c'est que le secteur ne peut pas être défendu par l'intervention des canadairs du fait de la présence d'éoliennes sur un rayon de 600 m autour des machines. Donc qu'est-ce qu'on vous demande de faire ? On vous demande de renforcer et de faire des mesures compensatoires en fait de la défense au sol. C'est ce qui nous a été demandé. Ces mesures compensatoires, elles consistent en quoi ? Elles consistent tout d'abord à mettre une bâche à incendie au pied de chaque machine d'une capacité de 120 m³. Sur les premières demandes de préconisation qu'on a demandées, on était plutôt à 60, par exemple. Ils ont quand même augmenté, vous allez voir, au fur et à mesure, leurs exigences. Ils ont aussi recommandé de débroussailler d'une hauteur de 210 à 230 m autour d'éoliens, sachant deux choses, que lorsqu'on a un plan de prévention de risque incendie approuvé, ce qui n'est pas le cas de la ville de Lesparre, il faut en général 100 m. Là, ils nous ont demandé de faire quasiment le double et la hauteur de machine. Donc ils sont allés encore plus loin que ce qui se fait dans le cadre d'un plan de prévention des risques incendie et dans le cas de risque aggravé. Ils nous ont aussi demandé de créer des pistes pour garantir un maillage de 25 ha en moyenne autour des éoliennes, en fait pour garantir les accès. Nous, c'est vrai que dans le cadre de ce projet, on a déjà un secteur qui a un maillage qui est très dense. On va effectivement devoir revoir si jamais en fin de projet, la manière



dont on peut accéder au site. Mais pour le moment, c'est déjà bien maillé. On a un recul des éoliennes de 30 m au peuplement forestier. Donc ça, c'est un périmètre qu'on va appliquer autour des plateformes. Enfin, il faudrait effectivement aussi garantir un accès tous les 500 m au massif. Ça, c'est ce qui nous a été demandé. Sachant qu'effectivement, là, aujourd'hui, plus précisément, cet été avec tous les incendies, tout le monde s'est posé la question si la présence d'éolienne dans le massif était une bonne idée. C'est vrai que le contrôleur général des pompiers de la Dordogne, Alain RIVIÈRE, - c'est l'extrait que j'ai pris du journal Sud-Ouest - juge le risque maîtrisable pour l'éolien en zone boisée si des accès terrestres sont aménagés. Donc ca. c'est une intervention d'un pompier qui date d'octobre 2022. (D'accord. Tout à fait. Mais c'est aussi désarroi). Alors sur les mesures incendie, je vais continuer. Après, c'est normal. On a tous effectivement des interventions à faire sur ce sujet et on vous écoutera lors du débat. Il n'y a pas de soucis. Ce que nous avons entendu, donc c'est vrai qu'il y a toujours une sensibilité majeure. Quelles sont nos pistes de recherche ? Ce qui est marqué ici, ce n'est pas ce qu'on va faire. Ce qui est marqué ici, c'est que si le projet est poursuivi, vers quoi on va aller pour tenter de répondre à la question? Alors tout d'abord, on va aller au-devant des recommandations en effectuant une simulation de propagation du feu et traitement d'incendie avec l'aide du bureau d'études spécialisé. Ça, c'est la première étape en fait, parce qu'on va pouvoir effectivement s'avancer sur beaucoup de solutions. L'idée, c'est quand même de laisser les experts nous dire ce qui est possible ou pas possible de faire. Si jamais, effectivement, on peut avancer sur ce sujet-là, on s'est posé la question de pourquoi pas créer une association pour assurer le débroussaillement à la place des riverains du parc éolien ? Parce qu'en fait, comme c'est une obligation légale aujourd'hui, c'est une obligation légale pour les riverains de forêt de débroussailler, il me semble, les parcelles autour de chez eux, pourquoi le projet éolien ne pourrait pas contribuer à ça pour protéger les habitations vu que c'est la crainte qui était évoquée par le public ? On aurait aussi, déjà, nous, en termes de choix technologique, proposé toutes les options disponibles de détection et de lutte contre l'incendie à l'échelle de la machine. On a vu qu'il y avait des solutions qui existaient aujourd'hui de détection incendie et de lutte contre l'incendie qui peut être propre vraiment à l'intérieur avec, vous voyez... donc ça, c'est une boule antifeu qui explose au contact de la chaleur. Donc ça, ce sont des choses qu'on maîtrise bien aujourd'hui. Après, pourquoi pas étudier la mise en place de ce qu'on appelle un TRACK-IP, c'est un cube de détection qui prévient les départs de feu 735 m autour de lui-même et ce, avant qu'il ne se déclare ? C'est un outil qui est actuellement utilisé dans les postes de garde forestier, mirador, tour de guet. Donc est-ce que ça, c'est une technologie qui est déployable à l'échelle des éoliennes ? Aucune idée. Je ne suis pas certaine que ca a déjà été fait. Cet outil-là, il est composé, comme c'est écrit, de deux caméras thermiques et d'une caméra optique. Ça, ce serait à voir avec les services incendie. Ce n'est pas nous qui allons détecter. Mais voilà, ce genre de technologie existe. Est-ce qu'on peut l'utiliser ou pas ? On va creuser cette piste-là.

Des préconisations à concilier avec des enjeux environnementaux. Alors on l'a vu ensemble en atelier. Une fois qu'on a, nous, les mesures de risques incendie, on est obligé de le concilier avec l'environnement du site. Qu'estce qu'on sait aujourd'hui sur ce site ? On sait qu'il n'y a aucun périmètre réglementaire de protection du patrimoine naturel qui a été répertorié. Vous savez, c'est les atlas qui sont mis en place par l'État. Ce qu'on a vu aussi, c'est qu'il y a une concentration de la diversité faunistique et floristique dans les habitats humides. Donc tout ce qui est lande, crastes, lagunes et forêt de feuillus. Il y a aussi quelques chênaies. Ça, c'est à éviter absolument : débroussaillement et toute construction. On voit aussi qu'il y a des couloirs migratoires qui sont concentrés sur la zone, sur la côte et l'estuaire, pardon, mais qu'il y a des passages diffus sur le site. L'idée, c'est de privilégier une implantation parallèle à cet acte migratoire pour éviter l'effet barrière. Et là, on a un impact qui est moindre. On a des enjeux qui sont, des enjeux faunistiques, qui sont faibles, moyens en période hivernale. Ce sera toujours la période à privilégier pour faire de la construction. C'est les enseignements qu'on peut en tirer, nous, bien sûr. Les alternatives proposées, qu'est-ce qu'elles nous amènent en fait par rapport au scénario d'origine ? On en a parlé un petit peu. Je voulais vous montrer cette carte qui montrait le positionnement avec un peu tous les enjeux. L'idée, c'était de vous montrer la différence effectivement d'emprise au sol. On passe de 3,6 à 2,9 ha. Ça, c'est pour un scénario qui serait à 9 éoliennes, à 210 m. Je ne reviens pas sur les scénarios. On les a beaucoup vus. Mais pour ceux qui n'étaient pas là, c'est ça les critères. On aurait une surface à défricher où on enlève des arbres de 7,2 ha pour 9 éoliennes contre 9,2 à 12. Une surface à débroussailler de 105 ha, on l'a vu, 210 à 230 m autour des machines, ça fait quand même une belle surface. Donc 205 ha contre 141 pour 12. Alors quels sont les effets sur l'environnement ? En fait, déjà, entre le scénario à 12 et le scénario à 9, on voit que les enjeux diminuent. On passe de fort à modéré et de modéré à faible. Ce qui n'est pas satisfaisant tout à fait. On le verra. De toute manière, c'est le principe des porteurs de projet. On respecte le principe d'éviter, réduire, compenser. Ca, c'est la manière qu'on a de voir nos dossiers. On va faire appel déjà à de la compensation forestière par défaut, et certainement de la compensation écologique aussi pour arriver à des impacts plus faibles encore. Sur le scénario à 8, encore une fois, là, je ne veux pas vous la refaire, on a modifié l'emplacement des machines. On a augmenté la hauteur, on a 230 m de haut. Ça vous montre aussi la différence de surface qu'on va impacter au sol. Sans faire la comparaison, on va être à 2,7 ha d'emprise au sol pour une surface à défricher de 6,4 ha, une surface à débroussailler de 94 ha et un effet sur l'environnement, là, qui est quasiment faible à nul, considéré sur ce scénario-là. Ça dépend des impacts. Attention, parce qu'il ne faut pas confondre les enjeux et effectivement les impacts résiduels. Derrière, on va mettre en place des mesures qui vont permettre d'arriver à ça. Ce n'est pas tout seul. Non, je ne peux pas le dire. Ce que je peux vous dire, c'est qu'une fois qu'on a mis en place les mesures, on arrive à ce genre d'impact-là.

Mathieu DAVID, 2concert (animateur): La première slide, c'était 12 éoliennes contre 9 éoliennes. Et la slide suivante, c'était 12 éoliennes contre 8 éoliennes.



Lucie LABARTHE, VALOREM: 12 contre 8. Voilà. C'était montrer les différences entre les deux. Ce qui reste à déterminer, donc on l'a vu, on n'a pas terminé les inventaires. On les a commencés en 2022, mars 2022. Et là, pour avoir un cycle biologique complet, on va attendre mars 2023 pour pouvoir avoir l'ensemble des cycles biologiques qui sont représentés. Donc ce qui peut se passer, c'est qu'effectivement, d'autres enjeux peuvent apparaître. On sait qu'il y a un impact sur les zones humides qui ne peut être qualifié qu'au droit des emprises du projet. Donc les zones humides aujourd'hui on a un ordre d'idées. Sauf qu'en fait, pour pouvoir faire des sondages pédologiques qui caractérisent les zones humides, on est obligé d'avoir au moins un scénario. Parce qu'on ne peut pas ratisser toute la zone avec des tarières, tout simplement. Les impacts et les mesures associés en fonction du scénario retenu, on ne les connaît pas encore. Ils pourront faire l'objet d'un travail de recherche concerté, pourquoi pas ? On le verra un petit peu plus tard.

Pour passer aux impacts paysagers, alors ce qui a été vu en atelier, ce qu'on vous a proposé de faire, c'était de participer à une expérience via des casques de réalité virtuelle. Effectivement on reconnaît un peu la complexité de l'utilisation des casques déjà quand on est féru et puis quand on ne l'est pas du tout, effectivement, ce n'est pas évident. Mais c'était pour nous le meilleur moyen de se représenter le parc. On avait choisi de faire 6 points de vue avec trois échelles de perception. Trois échelles de perception, c'est tout simplement la distance qui nous sépare des éoliennes avec des points de vue vraiment très, très proches : deux au milieu du site, deux à 5 km et deux entre 10, 12, 14 km. C'est justement ce qu'on va voir juste après.

Mathieu DAVID, 2concert (animateur): On va y venir, Monsieur...C'est la slide suivante.

Lucie LABARTHE, VALOREM : D'accord. C'est justement ce qui a été dit. Si jamais ce n'est pas pris en compte, on le rajoutera. Il n'y a pas de soucis.

On a également fait une maquette qui permettait de se représenter un peu où on se situait sur le site avec des éoliennes qui étaient à l'échelle de toutes les alternatives proposées. Alors est-ce que ça fait partie, Monsieur CERRA, les croisements D4-D3E2 ? Voilà. D'accord. Du coup, on l'a remis. Donc de nouveaux points de vue identifiés par les participants depuis lesquels de nouvelles simulations pourraient être réalisées. On nous a parlé de la tour d'honneur à Lesparre-Médoc. Alors ça, c'est un point de vue qui existait déjà, notamment dans l'ancien dossier. Le site archéologique de Bion, le tertre du château mouton Rothschild, le restaurant à Saint-Gaux, le secteur de Plassan/Conneau, Petit Pouyau, Saint-Gaux deux fois et le croisement D4/D3E2, et le Herrera. Centre équestre alors, c'est ça ? Oui. Donc ça, c'est effectivement tous des points de vue qu'on va pouvoir intégrer pour avancer sur le sujet.

Du point de vue acoustique, on a fait également un atelier. Ce qui a été vu ensemble, effectivement, c'était le sujet du bruit. Il faut savoir qu'au mois d'octobre, là, une mise à jour de la campagne de mesure acoustique a été faite. Il y a eu un état initial. Il y a un état initial de l'environnement qui est en train d'être rédigé à ce sujet, qui reprend aussi les mesures qu'on a pu faire dans le cadre du projet précédent. On a vu qu'il y avait eu un cadre réglementaire aujourd'hui en matière de bruit qui est le plus strict d'Europe et qui propose une émergence de 3 dB en période nocturne et 5 dB la journée. Ça ne vous dit pas grand-chose sur ce que ça veut dire, mais en gros, c'est respecter effectivement quelque chose d'assez strict. Donc pour pouvoir le faire, l'idée c'est de respecter un éloignement à la première habitation de l'ordre de 500 m. Ça, c'est la règle de base. Ce qu'on s'est attaché à faire dans la proposition des deux autres scénarios, c'est d'éventuellement éloigner aussi cette distance aux habitations la plus proche, notamment le scénario à 9 éoliennes, on arrive à mettre 9 éoliennes à plus de 930 m de la première habitation. On voulait montrer que ce n'est pas parce qu'il y a moins d'éoliennes que c'est plus loin des habitations avec le scénario à 8 où on est à 790 m, ce qui est un peu plus que le scénario à 12, mais relativement peu. Alors ce que l'on peut faire dans le cadre d'un projet, c'était aussi, on vous a proposé de choisir une éolienne récente. On l'a vu. Les éoliennes récentes sont celles qui sont le mieux équipé pour faire le moins de bruit avec notamment, on le voit, des espèces de sillage rouge que vous voyez, le bruit aérodynamique de la pale. Aujourd'hui, on a des solutions effectivement pour casser le courant d'air et émettre moins de bruit à ce niveau-là. Vous pouvez le voir sur le côté. Ce sont les espèces de griffes qui sont le long des pales qui permettent de faire ça. On peut proposer aussi de faire un plan de bridage. Alors le plan de bridage, il est obligatoire. L'idée, c'est de respecter coûte que coûte la réglementation. Dans tous les cas, on va faire en sorte de freiner les éoliennes et de réduire le bruit, entre 5 à 10 dB selon les machines dans le cas de l'étude d'impact puis d'appliquer évidemment ce paramétrage à la machine. Comme vous l'avez vu en atelier, le suivi et le contrôle du niveau sonore en phase d'exploitation, c'est obligatoire. C'est fait par la DREAL. C'est suivi par les inspecteurs des installations classées pour l'environnement. Ca consiste en des mesures acoustiques réglementaires dès la première année. Ca veut dire gu'une fois gu'on a mis en place un parc éolien, on va vérifier si oui ou non on est dans les clous. Ensuite, la mise à disposition d'un cahier de gêne pour les riverains en phase d'exploitation, qui permet de faire remonter d'éventuelles nuisances parce que, quand on fait des calculs, ca reste des calculs. Le vécu sur place, c'est les riverains. Des fois, il arrive que dans certaines plages horaires ou dans certaines conditions de vent, on ait des émergences qu'on n'ait pas retenues. Dans ces cas-là, on peut appliquer des bridages aussi à ces moments-là.

Alors concernant les nuisances liées aux infrasons. Les infrasons, c'est vachement revenu dans nos conversations. Ce qu'on sait, nous, aujourd'hui, les informations dont on dispose, c'est que les infrasons, c'est une longueur d'onde



de moins de 20 Hz qui est audible par l'oreille humaine à partir de 70 à 100 dB. Ça veut dire qu'en fait, c'est une onde qui a besoin d'avoir une puissance acoustique importante pour pouvoir être perçue. Pour le moment, selon nous, effectivement, et selon certaines entités comme l'Office bavarois de l'environnement, l'Anses et le centre de recherche de Finlande, les infrasons n'ont pas d'impact sur l'oreille humaine. Si on peut comparer quelques sources d'exposition aux infrasons, on remarque que l'avion, la voiture et même la machine à laver ont un impact un peu plus fort que pourrait avoir une éolienne.

Sur l'emplacement des éoliennes, ça nous a été demandé, effectivement : « mais quel scénario vous retenez ? Donnez-nous le positionnement des machines ». Ce qu'on peut vous dire aujourd'hui, c'est que l'emplacement des éoliennes pour chaque alternative proposée pendant la concertation correspond au meilleur compromis en termes d'évitement d'impact. Je vous les montrais tout à l'heure au niveau environnemental. À l'issue de cette concertation préalable, VALOREM précisera le scénario retenu. Pas dans le bilan parce qu'on va devoir prendre toutes les questions qu'on a eues, y répondre et ça va nécessiter notamment la mise en place d'études qui vont prendre plusieurs mois. L'implantation exacte des éoliennes sera communiquée de manière obligatoire lors de l'enquête publique et dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale si on en dépose un.

Sur les garanties liées au démantèlement du site, alors ça, c'est une question qui est revenue souvent : « une fois que vous avez vos éoliennes qui arrivent en fin de vie, qu'est-ce que vous en faites ? ». Alors déjà, on a une obligation de démantèlement des éoliennes et des fondations et de la complète remise en état du site. Ça, c'est le code de l'environnement qui le dit depuis 2020. S'il n'y a pas d'obligation réglementaire de refaire les stations des parcelles, alors ça, c'est une question qui m'a été posée, c'est-à-dire est-ce que, une fois que vous changez la vocation d'une parcelle, vous avez l'obligation de la reboiser ? Je vais y répondre ce soir du coup. Ça, c'était la bonne occasion. Effectivement, dans le cadre réglementaire, on n'a pas cette obligation-là parce qu'on compense déjà. Donc ils estiment en fait qu'à partir du moment où on va compenser, on a déjà rempli cette fonction. Le fait est que c'est quand même une mesure qui est envisageable contractuellement. Par contre, on ne pourra pas obliger le propriétaire de la parcelle à reboiser s'il n'en a pas envie. C'est le seul truc qui fait qu'on ne peut pas le faire. Non, c'était une étude environnementale...Oui, tout à fait. Oui, ce n'est pas une étude de bilan carbone. En fait, c'est la même étude que nous, on fait, là, maintenant. Ça veut dire qu'il faut refaire une étude. C'est-à-dire que nous, déjà, là, ça nous coûte à peu près 50 000 € pour ne rien vous cacher, une étude comme ça. Si on doit refaire une étude derrière, il vaut mieux peut-être raser directement la fondation et ne pas se préoccuper de ça. C'est ça la question. Après, c'est une question qui se pose. Vous avez tout à fait raison de souligner cette petite subtilité.

Donc c'est un démantèlement qui est à la charge exclusive de l'opérateur. Il n'y a aucun frais qui sera engagé par les collectivités, les propriétaires des parcelles. C'est écrit à la fois dans la loi et dans les contrats qu'on signe avec ces gens-là. On va garantir, on va provisionner des garanties financières dès la mise en service d'un parc pour financer son démantèlement dont le montant est défini par la réglementation encore une fois. Environ 150 000 € par éolienne vont être provisionnés dans le cadre d'un projet comme celui de Lesparre. Donc on avait vu en atelier, ça, c'est les premiers retours qu'on a eus dans le cadre de nos études, ce qu'on appelle le repowering pour changer des machines éventuellement et en mettre d'autres sur des sites existants. On s'est rendu compte que pour une éolienne de 2 MW, le coût moyen observé de démantèlement et remise en état se trouve autour de 100 000 € par turbine avec une fourchette allant de 50 000 à 200 000 €, liée bien souvent en fait à l'état du site. Si on est en site en montagne, c'est différent d'un site en plaine, *etc.*, l'accessibilité change beaucoup. Ce qui coûte le plus cher, comme on peut le voir dans le petit graphique, c'est la location de la grue, notamment, à savoir est-ce qu'on peut mutualiser, est-ce qu'on peut faire d'autres sites en parallèle et faire des économies d'échelle, c'est ça qui va nous dire combien ça coûte *in fine*.

Mathieu DAVID, 2concert (animateur): On a bien noté la question. On va laisser finir la présentation.

Lucie LABARTHE, VALOREM: Oui, on en reparlera lors du débat.

Concernant les retombées sur le territoire, pour le territoire, nous, ce que nous avions prévu, enfin, ce que nous prévoyions, même au conditionnel, en termes de retombées financières, ce sont des retombées fiscales pour les collectivités : commune de Lesparre-Médoc, communauté de communes Cœur de presqu'île, département et régions, estimé à peu près à 500 000 € par an. Des loyers indemnités pour les propriétaires des parcelles selon un mécanisme de péréquation foncière, ça veut dire de répartition un peu plus homogène, avec quand même une préférence pour le propriétaire du terrain à environ 70-30 : 70% pour le propriétaire de la parcelle et 30% pour l'ensemble des parties prenantes, mais également de l'intéressement pour les collectivités et les citoyens qui le souhaitent via une ouverture du capital aux acteurs locaux, ce qui serait étudié par VALOREM, et pourrait être proposé à tout le monde. Créer des emplois en fin de chantier via le recours à des entreprises locales du BTP, aux centrales à béton à proximité du site, et aux activités indirectes liées au chantier, notamment hébergement, restauration et surtout en phase d'exploitation création de poste de technicien pour l'exploitation, la maintenance et l'entretien du parc à l'échelle du département de la Gironde. Je mets entre parenthèses le débroussaillement qui va être un gros, gros poste aussi d'entretien sur ce site.



Merci. Je vais laisser Matthieu BERNARD qui est responsable de l'agence de Bègles nous présenter quelles seront les prochaines étapes justement.

Matthieu BERNARD, VALOREM: Bonjour à tous. On arrive à la fin de cette période de concertation qui a duré un mois et demi. Aujourd'hui, nous, ce qu'on va attendre dans un premier temps, c'est le bilan de la CNDP qui nous sera remis. On va travailler aussi pendant ce temps-là. Là, vous avez vu un certain nombre de choses qui ont été agrégées et qui ont pu ressortir de cette phase de concertation. Il y a encore beaucoup de travail pour compiler tout ça. L'objectif pour nous, c'est d'arriver au cours, à la fin du printemps, on va dire, avec un dossier de réponse, rapport de fin de concertation dans lequel on va donner un certain nombre d'orientations qui seront basées sur tous les retours qu'on aura pu avoir de cette phase de concertation.

Un des éléments qui avait été présenté au cours de l'atelier et qui est revenu quasiment systématiquement, c'est justement l'enjeu environnemental et comment est-ce qu'on appréhende cet enjeu. Donc on va disposer d'un état initial environnemental complet, une fois qu'il sera terminé et qui nous sera remis par le bureau d'études qui est venu vous faire la présentation lors de l'atelier numéro 2, si je ne dis pas de bêtise. C'est sur la base de ces éléments-là et tant qu'on ne les a pas, on ne peut pas définir une implantation, quelle qu'elle soit, parce qu'on n'a pas les enjeux environnementaux complets. Quand on recevra ces éléments-là, on pourra se projeter sur une éventuelle implantation, si implantation il devait y avoir. Donc c'est lors de cette réponse dans le rapport de concertation qu'on donnera les orientations qui seront prises pour le développement de ce projet ou pas. On vous a mis des éléments dans la diapo qui suit, dans celle-ci, sur aussi des éléments qui peuvent changer, parce que jusqu'à présent, vous aviez un projet qui était présenté à la concertation avec un planning pour essayer de vous projeter justement sur les scénarios qui étaient proposés, ou scénarii plutôt, avec un planning de développement de ce projet.

Si un nouveau scénario émerge, et tenant compte des éléments qu'on a pu identifier sur la phase de concertation, il est évident que les plannings aussi seraient revus. Donc si on doit se projeter sur un nouveau planning, on va intégrer, par exemple, au-delà de l'étude environnementale, et Lucie en a parlé tout à l'heure, une étude spécifique sur le volet risque incendie avec des bureaux d'études qui seraient mandatés pour faire ces études-là. Cela qui irait au-delà de la simple prise en compte d'une prescription par les services d'instruction. Donc on peut passer à la diapo d'après pour voir un peu quels pourraient être les impacts sur justement ce projet : on avait parlé d'un dépôt qui serait peut-être à l'été sur le scénario qui vous avait été proposé. Aujourd'hui, les reprises de mesures, lancer de nouvelles études spécifiques sur le volet incendie ou sur d'autres thématiques, ça va forcément avoir un impact sur le planning et décaler pour arriver jusqu'à un nouveau dépôt qui pourrait être au mois de septembre, qui pourrait être peut-être plus loin. Mais tout ça sera précisé dans le rapport de concertation qu'on remettra à la fin de cette phase.

Donc voilà, là, c'est une projection pour vous présenter un peu quels pourraient être les enjeux aussi en termes de planning si un nouveau projet devait voir le jour. Toujours est-il que dans ces éléments-là, on a bien noté aussi, et d'ailleurs je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé aussi de manière assidue, il y en a quelques-uns qui ont fait tous les ateliers. On a bien noté aussi le besoin de communiquer et le besoin de partager les informations dont on dispose. Lucie parlait tout à l'heure d'une note de vent. Mais vous avez aussi évoqué la partie sur les enjeux environnementaux. Parce que c'est vrai qu'il y a une certaine frustration, quand on arrive avec des études qui ne sont pas terminées, forcément il manque un bout. On ne peut pas se projeter comme il faut. Donc là, l'enjeu, ce sera aussi de revenir vers vous régulièrement avec l'avancée des études et avec les conclusions de ces études pour que vous puissiez avoir tous les éléments dans les mains. Encore une fois, tous ces éléments-là seront précisés lors du rapport de fin de concertation. Il y avait un point qui était important juste avant, mais que j'ai détaillé un tout petit peu avant, mais effectivement, vos contributions sont nombreuses. Donc il va falloir qu'on les digère aussi. Donc on va faire ça en même temps que la digestion pendant les fêtes. Mais on va devoir regarder ça.

Ensuite, arriver à finalement tenir compte de ces propositions et voir comment elles peuvent ou ne peuvent pas être intégrées dans un projet. Certaines peut-être ne peuvent absolument pas. Et certaines doivent être étudiées et on doit prendre le temps de s'en occuper. Donc là, on peut avancer. On étudiera aussi justement sur ces scénarios, ce rapport de concertation notamment, la faisabilité aussi des propositions, des alternatives à l'éolien qui ont pu être évoquées. Lucie a parlé pas mal, enfin, des éléments, qui avaient été partagés sur les aménagements des toitures, des parkings, etc. Donc ça, c'est des choses aussi qu'on va étudier et sur lesquelles on apportera un certain nombre d'éléments de réponse. Ensuite, ça, c'est si le projet, effectivement, est abandonné et voir comment est-ce qu'on conclut ce projet-là.

Ronan FLEHO, 2concert (animateur): Merci beaucoup. La patience, le temps d'échange avec la salle, et merci au public d'avoir respecté justement les consignes pour ces éléments d'information complémentaire ou ces évolutions ou ces engagements de la part du porteur de projet soient présentés de manière totale et complète. Ce que nous vous propos, c'est un temps d'échange avec la salle. Il y a deux micros qui peuvent circuler. Je vous propose de prendre la parole soit pour des questions complémentaires soit pour des prises de position.



Allez-y, Monsieur?

Intervenant: Oui, attendez, je vais me lever quand même. Bonsoir, moi ce que je peux dire, je remercie Madame qui s'est occupé du débat pour la bonne transparence et c'est vrai que ça a été transparent. Moi, ce que je regrette un peu sur votre position, société VALOREM, c'est qu'en réalité, vous n'avez fait que répondre, vous avez été formaté pour ça, de répondre aux objections, à nos objections. Mais vous n'avez pas tenu compte de nos objections en réalité. Tout ce qu'on vous a dit au sujet des incendies, au sujet de l'implantation, au sujet de la biodiversité, ça n'est pas respecté. Et vous n'avez pas tenu en compte nos observations. La preuve, c'est que vous continuez votre projet. Et ça restera dans l'état que vous nous avez présenté. Donc ces réunions sont bien sympas. Ça nous a permis de nous exprimer. Je vous en remercie. Mais pour un résultat négatif, à mon sens. Au niveau des incendies, i'avais posé la question à chef de projet. Vous avez un peu évolué. Je vous avais lu une lettre d'amis et élus qui se trouvent dans la Marne. Il faut bien savoir que là, vous avez proposé donc des réservoirs d'eau. Bien souvent, à une table, nous avons eu un colonel de pompier à la retraite. Vous n'intervenez pas sur une éolienne qui est en feu. Vous ne pouvez pas. Vous la laissez brûler. Alors ça va que sur le site de la Marne, que j'ai cité, ces éoliennes étaient implantées sur des champs et la moisson était faite. Donc ça a brûlé le chaume. Ce qui veut dire que le site de Vigne-Houdide, s'il y avait par malheur, si votre projet aboutissait et qu'il y aurait un feu, il faudrait immédiatement, je dis bien immédiatement, évacuer Magagnan et les riverains. Parce que le rôle des pompiers, ce n'est pas d'éteindre, comment dirais-je, un feu d'éolienne parce qu'ils n'ont pas les moyens, ils n'ont pas la technicité. C'est d'empêcher ce que le feu progresse. Ce n'est pas évident d'empêcher un feu qui progresse. On l'a vu dans le sud de la Gironde, n'est-ce pas ? Donc c'est un danger permanent que subiront beaucoup plus des villes ou des villages comme Naujac plutôt que Lesparre. Il faut savoir qu'entre le quartier de Magagnan et celui de Vigne-Houdide, ce n'est que de la forêt. Ce n'est que de la forêt.

Deuxième chose, ce que je voulais dire, c'est politique aussi votre histoire. Je vais vous dire pourquoi. Je vais m'expliquer. On ne fait pas de politique. Mais je vais vous dire pourquoi. Nous avons eu la première réunion, le 19 octobre, donc j'étais présent. La présence du sous-préfet, c'est tout à fait normal. C'est logique. C'est une réunion... Monsieur le sous-préfet, je vous remercie d'avoir participé. Vous représentez le Gouvernement. On sait très bien, alors il y a des fuites, peut-être que Monsieur le sous-préfet va nous dire le contraire, il y a des notes du Président de la République, de l'Élysée, et du Premier ministre comme quoi il fallait booster des projets éoliens en France. Deuxième chose, nous avons vu des représentants de la région, de Monsieur ROUSSET. On a eu la bienveillance d'avoir un vice-président. On a eu une représentante de Monsieur GLEYZE pour le département. On a eu la bienveillance de Madame une vice-présidente. Ces gens-là sont pour les éoliens. Parce que surtout pour le département, il y a une répartition des loyers qui bénéficiera au département, à la Mairie de Lesparre et à la CDC. Par contre, ce que je regrette, là, il y a des élus ce soir, c'est que nous avons deux élus départementaux, alors c'est la majorité, qui sont pour : Madame SAINTOUX, maire de Saint-Estèphe, Parti Socialiste, excusez-moi de le dire et Monsieur LE BOT, qui habite Moulis, qui est donc aussi, pareil, donc élu au département, donc au canton nord de Lesparre, du Parti Communiste, on ne les a pas vus. Alors ils sont peut-être là ce soir. Non, ils ne sont pas là. Donc ils sont pour le projet. Donc je dis que c'est politique. Et pour finir, tout le monde, je l'ai expliqué lors d'une réunion des tables, je regrette de dire à VALOREM que vous avez un PDG qui est EELV. Il faut le dire. Il est écolo. Si, Monsieur. Si. Ne hochez pas la tête. Il a été candidat en 2017 sur la 7e circonscription de Gironde. Fort heureusement, il n'a pas été élu. Il a fait 4,9. Mais c'est un EELV. Donc il a l'appui du pouvoir départemental. Il a l'appui du pouvoir régional. Nous, on est chocolat.

(Applaudissements)

Mathieu DAVID, 2concert (animateur) : Merci, Monsieur. Je vais peut-être laisser VALOREM répondre. Déjà, la première question sur le risque incendie pour commencer.

Matthieu BERNARD, VALOREM: Oui. Alors le premier point, c'était sur la prise en compte des éléments qui sont apportés. C'est tout l'objet aussi, alors initial de la concertation, c'était de présenter des scénarios potentiels sur lesquels on ne maîtrise pas encore tous les éléments et notamment les enjeux environnementaux. Effectivement, il y a des questions qui n'ont pas pu trouver de réponse car on n'avait pas encore d'implantation définitive. Donc pas de calcul des impacts et mesures définitifs. Donc ça, c'est pour la première question.

Par ailleurs, les éléments qui sont apportés, c'est tout l'objet du rapport de concertation qui aura lieu, c'est de pouvoir faire le bilan de tout ça, ensuite d'intégrer ces éléments dans les réponses qu'on pourra apporter. Sur le volet incendie, je vais effectivement apporte une réponse. Mais on l'a déjà mentionné un peu plus haut dans les diapos. On prévoit de faire une étude spécifique sur la propagation de l'incendie et sur cet enjeu incendie spécifiquement avec un bureau d'études spécialisé. C'est au-delà de la réglementation. C'est au-delà des prescriptions qu'il peut y avoir au niveau du SDIS. Donc on va travailler ce sujet-là. On entend que c'est un sujet essentiel qu'il va falloir traiter. Donc si le projet doit se poursuivre et avec une implantation, quelle qu'elle soit, il faudra que ce sujet incendie soit traité en profondeur. C'est évident. Le contexte a changé entre il y a quelques années et puis après l'été qu'on a passé. Ça, on est tous conscients de ça.



Sur le volet politique, je ne vais pas forcément répondre, sauf si Jean-Yves, tu veux apporter une réponse. Mais je ne suis pas sûr qu'il y ait quoi que ce soit à répondre sur ce sujet-là dans le sens où aujourd'hui, enfin, on peut rigoler, mais aujourd'hui, il y a une politique énergétique, qu'il y a une volonté d'aller sur un mix énergétique. Il y a des scénarios qui ont été étudiés, qui intègrent l'éolien dedans pour décarboner notre industrie, décarboner notre mix énergétique. Le débat de l'interprétation des chiffres, je ne suis pas sûr qu'il faille l'avoir ce soir parce que ce n'est pas le sujet. C'est en tout cas une des énergies qui existent, qui est décarbonée et qui nous permettent de décarboner notre énergie.

Ronan FLEHO, 2concert (animateur): Merci. Autre demande? Monsieur, c'est ça, à côté de Kasia?

Intervenant: Oui, bonjour. Dites-moi, je me rends compte que vous avez un projet qui est merveilleux, qui est vertueux, qui a tous les avantages possibles et inimaginables. Il y a une chose que je ne comprends pas: Pourquoi aujourd'hui vous vous évertuez à mettre des éoliennes en pleine nature? Pourquoi vous ne mettez pas, puisque votre projet est merveilleux, pourquoi vous ne mettez pas ces éoliennes en ville? Là, ça serait merveilleux. Côté environnemental, vous ne gênez personne puisque c'est fabuleux. Donnez-moi des réponses dans ce sens-là.

Mathieu DAVID, 2concert (animateur): Merci, Monsieur. Lucie?

Intervenant: Je reviendrai vers vous pour d'autres questions.

Lucie LABARTHE, VALOREM: Je vais répondre à ça assez facilement. Nous, si on pouvait mettre des éoliennes plus proches des villes, on le ferait parce qu'effectivement, ça viendrait se cumuler avec d'autres impacts et ça serait plus facile de les mettre là où il y a déjà du béton. Il n'y a aucun doute. Le truc, vous avez vu, pour pouvoir mettre des éoliennes quelque part, il faut superposer un ensemble de critères, et notamment la distance aux habitations. Ce n'est pas vraiment compatible avec des zones denses et urbanisées. Malheureusement. Et ce n'est pas tout. Les zones urbanisées, c'est aussi là où il y a tous les transports: aériens, militaires, etc. Sur Bordeaux, on avait fait une étude à l'époque pour mettre une éolienne sur la décharge de Labarde. C'était le maire de Bordeaux, Alain Juppé, qui nous avait fait cette demande-là. Au final, on ne peut pas en fait. On ne peut pas les mettre là-bas parce qu'il y a trop d'enjeux. C'est tout. Mais sachez qu'on est d'accord sur le fait de mettre des choses industrielles sur des choses industrialisées. Ça nous arrangerait.

Eddy PUYJALON: C'est parfait. Non, juste Eddy PUYJALON, ancien Conseiller régional, président d'honneur du Mouvement de la Ruralité. Ça fait 20 ans que je suis l'éolien. Monsieur GRANDIDIER, on se connaît très bien. J'ai suivi l'évolution de la loi Brottes avec Philippe PLISSON, qui est un ami à vous. Quand l'intervenant parlait un peu de collusion politique, on ne va pas oublier que vous étiez sur la liste de Yannick JADOT aux européennes, que Yannick JADOT chevauche les éoliennes (applaudissements) et que derrière tout ça, juste pour faire une aparté, la déclaration de Dominique VOYNET qui a flingué le nucléaire en France pour le dogmatisme éolien, est quand même aujourd'hui la conséquence de l'augmentation tragique de l'énergie pour les Français aujourd'hui. C'est ce choix énergétique qui fait qu'aujourd'hui, avec les Allemands, le prix du gaz qui aligne sur le prix de l'énergie en France, fait que notre industrie, le fleuron de l'industrie EDF est en train d'être saccagé avec un coût et une obligation de revendre à bas coût, plus de 27% de son énergie.

Mais ce n'est pas le cœur de mon sujet. Le cœur de mon sujet, Mademoiselle, j'ai bien écouté tout ce que vous avez dit, moi, j'aurais aimé que le Maire de Lesparre, et peut-être qu'il l'a fait d'ailleurs. Moi, je me suis déplacé dans toute la France pour aller voir les gens malades, pour aller voir les animaux qui sont morts à côté des fermes éoliennes. Les gens malades, la réponse apportée par les promoteurs : « effet placebo ». C'est des gens comme Monsieur PUYJALON et des associations qui disent aux gens : « Vous êtes malades. Tout le monde se rend malades. » Vous voyez, quand on vous appelle qu'il y a des enfants autistes, atteints de la maladie d'Asperger qui vous disent que, dès qu'ils approchent des éoliennes, ils se roulent par terre : les infrasons, Madame, les infrasons, c'est quelque chose de terrible. C'est des choses qui, chez les gens, produisent des maladies plus graves que vous ne croyez. Allez voir les gens qui dorment dans leur cave, allez voir les gens qui ont des migraines, des insomnies qui se sentent malades, il v a des bourdonnements, etc. Je ne vous en veux pas. Je dis simplement, pour parfaire à votre étude : allez voir et rendez visite chez les gens malades. Vous verrez que ce que je dis et ce que j'ai vu, les animaux morts, les études allemandes sur le vieillissement des muscles cardiaques sous les infrasons, il y a des sommités aujourd'hui en Europe qui sont capables de venir expliquer aux gens ce qu'est un infrason. La deuxième chose, c'est que j'ai posé plusieurs fois la question, et Monsieur GRANDIDIER a répondu, d'autres l'ont moins bien fait : les aimants permanents à base de terres rares, alors les industriels me disaient : « Monsieur PUYJALION vous dites n'importe quoi. De toute manière, les terres rares, ce n'est pas un problème. Les aimants permanents, ce n'est pas un problème. » Aujourd'hui, la plupart des industriels me disent : « On n'en met plus. » Or, il s'avère que les aimants permanents permettaient de produire beaucoup plus avec beaucoup moins d'entretiens. Donc si c'était si inutile que ça, pourquoi ils s'en priveraient aujourd'hui et communiqueraient sur le fait qu'on ne met plus d'aimants permanents et qu'il n'y a plus de terre rare dans les éoliennes ? Pour ma part, j'ai fait des analyses autour des parcs éoliens. Aujourd'hui, je peux attester, mais on continuera avec des laboratoires privés puisque c'est compliqué, qu'autour des champs éoliens, on se retrouve avec un taux de terre rare qui est nettement supérieur au



reste des zones sans éoliennes ou sans champ électromagnétique. Le phénomène des deux fait qu'aujourd'hui, on se retrouve avec des animaux qui meurent en grande quantité. Et là, je vous garantis que ce n'est pas joli à voir, venez visiter les fermes. Là où il y a des éoliennes, il y a des câbles. Là où les câbles passent, il y a des champs électromagnétiques. Aujourd'hui, pour faire arriver à la vérité, je vous garantis que les associations, les habitants qui n'ont pas votre puissance à vous, perdent leurs années, 20 ans de combat dans les tribunaux. Alors qu'on passe du temps incroyable et de l'argent pour essayer de faire juste valoir le fait qu'on est en train de mourir, que les vaches meurent, que les gens sont malades et que l'État ne répond pas, que les tribunaux mettent du temps avec des experts puisqu'on est sur des expertises judiciaires. Aujourd'hui, ça fait 12 fois qu'on repousse le tribunal et qu'on attend juste de pourrir la situation pour que les gens ne peuvent pas faire valoir leur simple droit, que la plupart des éleveurs ou des habitants sont obligés de partir ou de se faire soigner pour enlever les métaux rares qu'ils ont dans le sang.

Donc ce que je souhaiterais aujourd'hui, à plusieurs fois, j'ai posé les questions, c'est que ça... c'est déjà une énergie qui n'est pas propre, qui ne nous rend pas service au niveau du coût de l'énergie et qui plus est, va apporter tout aux alentours, et si jamais il y a des terres rares, la moindre terre rare, sur les vignobles, sur tout ce qui est autour, la maladie, la pollution, c'est vous qui serez responsables. Parce qu'un jour, la vérité, elle portera. Quand j'ai rencontré le patron d'EDF qui me dit : « Ne confondez pas l'amiante avec les terres rares. »

Excusez-moi, la santé humaine et environnementale, c'est ce qu'il y a de plus important aujourd'hui.

(Applaudissements)

Mathieu DAVID, 2concert (animateur): Merci, Monsieur. Merci beaucoup. On va laisser VALOREM répondre sur ces points?

Jean-Yves GRANDIDIER, VALOREM : Je vais essayer de répondre sur le coût de l'énergie puisque ça a été mis en cause. Aujourd'hui, l'énergie éolienne, c'est une des énergies les moins chères pour fabriquer de l'électricité.

Et ce n'est pas effectivement l'énergie éolienne ou les politiques qui ont fait qu'aujourd'hui, on est dans une situation où l'électricité coûte cher en France. Là, moi, j'entendais un certain nombre de contrevérités où on disait que les Gouvernements Hollande et Macron ont décidé l'arrêt de 14 réacteurs nucléaires. Vous l'avez entendu. Moi, je l'ai entendu à plusieurs occasions. C'est faux. Il y a eu deux réacteurs qui ont été arrêtés. C'est Fessenheim, les 2 réacteurs de Fessenheim parce qu'il a été convenu que, pour passer la quatrième décennale, c'est-à-dire pour pouvoir continuer l'exploitation au-delà de 40 ans, il fallait se mettre aux normes de sécurité post-Fukushima. C'est le terme qui était employé. Et que techniquement, la configuration de Fessenheim ne permettait pas de faire cela. Il y avait une nappe d'eau souterraine qui était trop proche de la surface et c'est pour ça que les deux réacteurs ont été arrêtés.

Sinon, les 12 autres, regardez la programmation pluriannuelle d'énergie de 2018. C'est celle qui nous régit encore pendant quelques mois. Les 12 autres réacteurs, il est prévu, il a été même prévu de les prolonger au moins pour 10 ans. Aujourd'hui, le premier réacteur qui a été mis en service à la centrale de Blaye, il est actuellement en train d'être grand caréné, et les autres suivront. Pas les deux derniers, mais les deux premiers. Parce que les deux derniers, on verra ce qui va être décidé l'année prochaine dans la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Mais certainement qu'ils vont être programmés pour être grand carénés aussi, ces deux autres-là., puisqu'ils n'avaient pas encore atteint leurs 40 ans dans la période 2018-2023. Donc aujourd'hui, quand j'entends un certain nombre de gens, de politiques en haut lieu, dire qu'on arrêtait 14 réacteurs nucléaires : C'est complètement faux. Regardez la PPE! Regardez la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie. Les industriels et EDF aujourd'hui sont en train d'investir énormément. C'est beaucoup de travaux pour les prestataires, etc.

Ronan FLEHO, 2concert (animateur): Non, non. Monsieur, s'il vous plaît. On vous donne la parole juste après. Vous allez tous avoir la parole.

Julie DUMONT, garante de la CNDP: Alors peut-être on peut refaire descendre d'un cran, là, juste... Alors peut-être répondre à la question qui a été posée. Je comprends la remise en contexte. Mais peut-être répondre sur la question posée assez rapidement, qu'on puisse enchaîner avec tous les gens qui lèvent la main.

Jean-Yves GRANDIDIER, VALOREM: Donc là, excusez-moi mais pour finir, ce n'est pas de la faute du Gouvernement et des éoliennes, si le prix de l'électricité est cher. C'est simplement qu'aujourd'hui, le nucléaire ne fonctionne pas comme il le devrait. C'est tout.

Ronan FLEHO, 2concert (animateur): S'il vous plaît, on va faire un petit temps de pause.



Mathieu DAVID, 2concert (animateur) : Monsieur, vous savez que vous pourrez tous poser vos questions. On a le temps pour poser ces questions et écouter les réponses.

Ronan FLEHO, 2concert (animateur): Il n'y a pas de problème. Il n'y a pas de censure ce soir. On va vous laisser le temps. Monsieur au premier rang.

Grégoire DE FOURNAS : Je n'ai pas besoin de me présenter. Je suis député du Médoc. C'est vrai que je n'ai pas beaucoup participé ou même pas du tout participé aux ateliers qui se sont tenus, parce que j'ai passé plus de 15 jours à l'Assemblée nationale à me battre contre la nouvelle loi pour le développement des énergies renouvelables, dont l'objectif est très clair : celui de rajouter aux 8 000 éoliennes qui existent en France 15 000, en enlevant toutes les barrières, en enlevant toutes les formes de concertation, toutes les formes d'opposition. Cela contre le bon sens. Je voudrais revenir sur les incendies de forêt parce que vous avez été quand même assez rapide. J'ai déposé un amendement, puis un deuxième, à l'Assemblée nationale, et en interpellant trois fois la ministre de l'Industrie sur la question du PPRIF et de la concomitance des installations des éoliennes sur les forêts en risque d'incendie de forêt. Ce n'est pas une réflexion qui est inintéressante puisque même Madame la Préfète, dans un document daté de septembre dernier, se pose la question très clairement en disant qu'il faut maintenant réfléchir, qu'il faut tirer les leçons de ce qui a pu se passer cet été. Il faut réfléchir au fait que les éoliennes sont un problème pour les incendies de forêt, d'une part, parce que ce sont une menace. Ils peuvent causer, de même, des incendies de forêt. Et puis aussi parce que ce sont une barrière à l'intervention des canadairs. Vous avez cité le chiffre de 600 m autour des éoliennes, mais quand on regarde le plan des éoliennes que vous voulez installer, c'est en réalité 4 km, une barrière de 4 km que vous allez mettre en plein cœur du Médoc, qui gêneront l'intervention des canadairs. Ce n'est pas par des bâches que vous allez rajouter que vous résoudrez le problème. Parce que les pompiers, quand ils arrivent sur le site, ils ont besoin d'intervenir rapidement parce qu'un feu de forêt, c'est dès le départ qu'il faut arriver à le traiter. Ils ont déjà l'eau mais ce qu'il leur faut, c'est des bombardiers d'eau pour pouvoir intervenir au plus vite. Alors j'espère que vous serez capables d'apporter d'autres réponses parce que la réponse du SDIS en 2018, ça fait partie de toutes les réponses et de toutes les erreurs qui ont été faites ces dernières années, qui ont conduit à ce que nous avons vécu cette année, cet été. On a eu un Gouvernement qui est venu en Gironde plusieurs fois pour nous dire qu'il ne fallait plus rien faire comme avant. J'espère qu'au moins, on tirera cette leçon-là, celle de dire qu'on n'installe plus d'éoliennes, d'ailleurs même de parc photovoltaïque en plein milieu des forêts qui sont sensibles, bien plus sensibles que les forêts de Dordogne. Je voudrais aussi vous dire que j'ai entendu parce que le Maire de Lesparre pour qui j'ai beaucoup de respect, enfin, nous avons une divergence fondamentale sur cette question. Il le sait, que s'il lit les réseaux sociaux, j'ai aussi pu lire ce qu'il a pu dire à des opposants à ce projet. Nous ne sommes pas dans une opposition systématique et systématique à tous les projets qui peuvent se faire dans le Médoc.

(Applaudissements) Je voudrais le dire parce que ceux qui peuvent être des opposants systématiques, c'est peutêtre plus ces écolos quand même qui viennent depuis Bordeaux mettre des bâtons dans les roues sur un projet, par exemple au Verdon d'élevage de saumons ou qui ont fait, pendant 50 ans opposition au nucléaire. Le nucléaire qui reste l'énergie la plus décarbonée qui soit, qui est pilotable, ce qui n'est pas le cas de l'énergie éolienne parce que l'énergie éolienne, moi, j'ai participé avec Madame la Préfète à une réunion il y a quelque semaines sur les plans de délestage en Gironde, parce qu'on en parle depuis des semaines et on le prévoit depuis des semaines, qui nous disait, c'était sa directrice de cabinet pour être exact, qui nous disait : « Le scénario du pire, c'est la vague de froid sans vent. » Sans vent, parce que s'il n'y a pas de vent, il n'y a plus d'éolienne. Samedi à 13h, alors que l'Europe était traversée par une vague de froid, la production éolienne en Allemagne, un pays qui a fait le choix du renouvelable, la production éolienne était de 0%. (Applaudissements). 0% en Allemagne. Ce n'est pas parce qu'on va multiplier par trois le nombre d'éoliennes qu'on aura autre chose que 0% de production d'éolienne.

Je voudrais vous dire, pour terminer, que ceux qui sont contre ce projet ne sont encore une fois pas dans une opposition systématique. J'assume totalement devant tous les gens qui sont ici et devant tous les électeurs du Médoc d'avoir envoyé un courrier à Madame PANNIER-RUNACHER, Ministre de l'industrie, pour soutenir l'implantation de deux EPR de seconde génération sur Blaye parce que toutes les productions d'énergie ont leur nuisance. Et le nucléaire aussi. Mais deux réacteurs de plus à Blaye, quand on a déjà quatre, c'est de l'énergie qui est pilotable, de l'énergie qui est abondante, de l'énergie qui est sûre. J'ai visité la centrale de Blaye il y a quelques semaines, c'est une centrale qui est sécurisée. Et je termine sur ça parce que ce qui me gêne quand même, moi, je n'ai rien contre VALOREM, mais je veux qu'on reste honnête dans ce débat, si on a fermé Fessenheim, ce n'est pas parce qu'il a un problème écologique, ce n'est pas parce qu'il y a un problème de vétusté de la centrale, c'était parce que les Allemands voulaient se débarrasser d'une centrale qui était à leur frontière. C'est tout.

(Applaudissements)

Mathieu DAVID, 2concert (animateur) : Monsieur SABAROT. Et puis après, on revient aux paroles du public, que ça ne soit pas monopolisé uniquement par les élus.



Henri SABAROT: Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Moi, je voudrais d'abord amener une réponse à Johnny CARON, qu'il faut qu'il révise un petit peu sa carte politique. Tout à l'heure, quand vous avez évoqué qu'il n'y avait d'élu du département, je n'en vois pas, par contre, je représente ce soir le président de la région Nouvelle-Aquitaine. Et j'ai donné d'ailleurs à la garante la lettre de représentation. Là-dessus, que ce soit clair. Par rapport à ce que vous avez pu dire, avec une alliance avec les Verts, ça, c'est de l'histoire ancienne. Donc le budget qui a été voté la semaine dernière, il a été voté avec des voix contre les Verts. Nous avons voté notre budget la semaine dernière. En plus, je vous signale que nous avons voté une motion soutenant l'installation d'EPR à Blaye. Donc attention aux propos que vous pouvez tenir mais révisez votre carte politique girondine, a minima. Sur le projet lui-même, il est clair que c'est difficile, en tant que président du PNR, il y a eu une allusion tout à l'heure et que je n'ai pas très bien compris d'ailleurs votre phrase. Pardon ?

Lucie LABARTHE, VALOREM: C'est un extrait de la charte.

Henri SABAROT: Un extrait de la charte? Quand on la regarde, la charte, moi, je vais vous dire la conclusion: c'est un projet peu compatible avec la charte du PNR. Bien évidemment, nous, nous nous sommes pris comme référence l'ancien projet. Je ne crois pas que ce soit le fait de dire, de passer de 12 à 9 ou à 8 qui va changer quelque chose au point de vue biodiversité, d'une part, qui va changer quelque chose au point de vue risque incendie. Je partage les propos qui ont été tenus. Il faut le voir avec le prisme des grands incendies que nous avons eus cet été où tout le monde s'accorde à dire que c'est l'attaque des feux naissants qui est primordial. C'est clair que des éoliennes empêchent l'accès des canadairs dans leur lutte. Moi, je prends l'exemple en plus de la zone où c'est. Il y a eu un incendie il y a 6 ans sur la commune Naujac. Si les canadairs n'étaient pas arrivés, les surfaces brûlées auraient été multiplié par beaucoup.

Ensuite, il y aura une enquête publique où bien évidemment nous nous prononcerons. La seule chose que je regrette, c'est que dans les documents que vous avez fournis, on interroge les communautés de communes. Pour l'instant, le PNR n'a pas été sollicité officiellement pour participer à la concertation, ce qui est quand même regrettable. D'autant plus, pour terminer, je n'ai pas changé d'avis là-dessus sur mon opposition au projet sur tout ce qui a été dit. Par contre, la COP15 vient de rendre un rapport maintenant en disant : « En matière de biodiversité, appuyée par le Gouvernement, il y a 30% du territoire qui doivent être protégés. » C'est la SNAP, la Stratégie Nationale des Aires Protégées. Protéger ne veut pas dire sanctuariser. Je rassure peut-être tout le monde aussi. Dans la SNAP, les 30% d'aires protégées doivent prendre appui en premier lieu sur les territoires de parcs naturels régionaux. Donc je vois mal comment en nous mettant dans les 30% de la SNAP alors que l'impact environnemental est prouvé. On va parler ensuite des lagunes sur le nouveau projet. Ce projet-là est négatif pour la biodiversité globale du territoire. Un des exemples que je vais dire, dans l'ancien projet, ce n'est pas souvent que l'on voit ça. Les chasseurs avaient signé une contribution avec la LPO, par rapport à l'impact sur l'autoroute des migrations qui nous traverse, qui sont accentués de par le réchauffement climatique, je vous l'ai déjà dit, par des trajets diurnes et nocturnes entre les grandes zones de gagnages qui sont situées au sud et l'estuaire qui est situé de l'autre côté. Donc le problème s'est amplifié même là-dessus.

Mathieu DAVID, 2concert (animateur): Merci, Monsieur SABAROT.

Henri SABAROT : Alors, bien sûr... Non, non, mais attendez, à chaque fois, vous me coupez la parole. Non, non. Mais je vais terminer. Donc le sujet de la SNAP est à prendre en compte. Ensuite, en matière de biodiversité, nous nous prononcerons bien évidemment lors de l'enquête publique après avoir lu tout le dossier ICPE. Ne nous demandons pas maintenant de nous prononcer de suite, même si le seul scénario qui nous convient, c'est le scénario 4 : zéro éolienne. (*Applaudissements*)

Mais bien évidemment, là-dessus, et en toute amitié et sympathie, je suis copain avec le Maire de Lesparre. Un vrai copain. Donc arrêtons. Moi, là où je suis surpris, c'est l'argent que vous êtes de dépenser sur ce projet qui est exactement le même, avec les mêmes inconvénients que le précédent, où les citoyens se sont exprimés à une très large majorité en le rejetant. Et maintenant, n'allons pas dire que la région Nouvelle-Aquitaine est favorable à ce projet. D'ailleurs, il y a une carte qui est belle à voir. Vous avez vu la région Nouvelle-Aquitaine, c'est Limousin, c'est Poitou-Charentes. Vous avez vu des éoliennes dans l'ex-Aquitaine? Le fond, il est là. Donc là-dessus, attention, Monsieur CARON,n aux propos que vous pouvez tenir sur ma position...

Renaud DUPUY, 2concert (animateur) : On va arrêter la politique à ce stade et on va donner la parole aux gens. S'il vous plaît. Merci, Monsieur.

Intervenant : Je rebondis sur ce qui avait été dit en préambule comme quoi les multiples données relatives à la gestion énergétique sont complexes et la compréhension est difficile. J'ai regardé là très récemment, il y a, à l'Assemblée nationale, il y a une enquête sur la perte du leadership français en matière de production électrique, les raisons de cette problématique. On a pu entendre dans le courant de la semaine dernière, Monsieur Henri PROGLIO, qui n'est autre que l'ancien PDG d'EDF qui estimait que les objectifs énergétiques de la France avaient été fixés au doigt mouillé, à savoir que pour faire plaisir à nos voisins allemands, on avait démantelé EDF et on



avait imposé des quotas de manière à ce que la France ait un boulet aux pieds au niveau de son industrie pour ne pas faire de l'ombre à l'Allemagne. Ça a été expliqué par Monsieur PROGLIO. Je le fais en substance.

Aujourd'hui, un commissaire, j'ai écouté encore deux heures de truc, un commissaire du CEA qui s'exprimait et qui disait à peu près la même chose. En fait, il parlait de la doxa de 50% de nucléaire en France. En fait, ce terme de doxa, ça signifie simplement que c'est une hypothèse de départ. Aujourd'hui, quand la préfecture, la DREAL nous opposent le fait qu'on soit en retard au niveau des ENR par rapport à ces chiffres-là, ce sont simplement des chiffres qui ont été des objectifs qui ont été définis au doigt mouillé, qui ont été définis par des compromissions politiques. Et simplement, aujourd'hui, ces chiffres qu'on nous opposent ne sont pas réellement des chiffres dont on a besoin. La France, Monsieur PROGLIO disait, à son arrivé à la tête d'EDF, la France était leader mondial de la production énergétique. Aujourd'hui, la France a peur quand il fait zéro. La semaine dernière, tout au long de la semaine dernière, en regardant Electricity Maps, la France, il faisait froid la semaine dernière. Aujourd'hui, vous êtes contents, on a 70% de production sur le facteur de charge sur l'éolien français. La semaine dernière, on avait 3% du mix énergétique. On avait un facteur de charge qui était inférieur à 10% sur toute la semaine. Or, les températures sur la France étaient glaciales. Donc aujourd'hui, il y a quand même un fait que l'éolienne n'arrive pas à produire sur les heures de pointe alors que normalement, l'intérêt de rajouter un système de production à un système déjà performant, ça serait de pouvoir combler nos besoins dans ces heures de pointe. Aujourd'hui, l'éolien n'est pas pertinent à ce niveau-là. Voilà. (*Applaudissements*)

Mathieu DAVID, 2concert (animateur): Merci, Monsieur. Peut-être d'autres interventions derrière?

Ronan FLEHO, 2concert (animateur): Lucie, quelques éléments de réponse. Et puis ensuite Monsieur au fond.

Lucie LABARTHE, VALOREM: Pour vous répondre sur Electricity Maps effectivement, c'est intéressant de voir quand on a peu d'éoliens en France, justement les flux qui arrivent des autres pays, et notamment de la péninsule ibérique et aussi des pays du nord. Vous verrez que la contribution justement par l'éolien et par l'hydraulique notamment pour les pays du nord est quand même assez élevée. Ce qui est intéressant, c'est de voir en temps réel effectivement ce que cette source d'énergie qui n'est pas absolue, qui n'est pas pilotable effectivement mais qui a le mérite de pouvoir produire à des moments où effectivement on en a besoin. Les autres pays apportent ces productions-là. Vous qui connaissez Electricity Maps, vous pouvez regarder en temps réel ce genre de choses.

Intervenant : Pour préciser ce que vous venez de dire, la semaine dernière, quand il y avait 2 à 3% de production éolienne, il y avait 15% de gaz. Donc on voit bien qu'on ne peut pas séparer le gaz de l'éolien. Donc c'est en ce sens que l'énergie éolienne n'est pas une énergie très, très verte.

Moi, je vais faire des commentaires sur la concertation. Il y a une table ronde à Bordeaux justement sur le mix électrique, en gros qui est un petit peu le débat qui était envenimé un petit peu par les propos de Monsieur GRANDIDIER. C'est vraiment dommage que ce débat n'ait pas eu lieu à Lesparre. Parce qu'à Bordeaux, il y avait essentiellement des gens de Sciences po et les Médocains n'ont pas pu y participer, en particulier on aurait aimé développer les arguments exactement ceux de Monsieur PROGLIO qui vient d'être indiqués tout à l'heure par quelqu'un du collectif Vent debout Médoc. Pour le reste, les ateliers 2 et 3, surtout le 3e, en fait, c'était une espèce de piège. On a essayé de nous faire coconstruire un projet soit 8 éoliennes, soit 9 éoliennes. On était alors en train de disserter sur le diamètre des pales, la hauteur des mâts, etc. Or, la conclusion, c'est qu'effectivement, on sait très bien, ça vient d'être dit, c'est que les raisons qui ont poussé la Préfète, je dirais, à mettre quasiment un frein au premier projet en 2020 sont exactement les mêmes maintenant, c'est-à-dire qu'en fait, les mêmes raisons doivent entraîner les mêmes conclusions, c'est-à-dire zéro éolienne. (Applaudissements)

Ronan FLEHO, 2concert (animateur): Merci, Monsieur. À Monsieur, s'il vous plaît.

Lucie LABARTHE, VALOREM: Vis-à-vis de la concertation, justement, on a étudié, Monsieur Bertin, excusezmoi. Effectivement, on a étudié avec vous le scénario zéro éolienne et on a entendu ce que vous avez dit. On s'est quand même engagé à suivre ce scénario si jamais le projet est abandonné. Donc effectivement, il faut remettre aussi les choses dans son contexte que la concertation, on a fait une phase préparatoire où on a demandé aux acteurs du territoire de savoir si vous voulez qu'on parte d'une carte blanche ou si vous voulez qu'on concerte sur des alternatives possibles. La réponse a été les alternatives possibles. Donc nous, on s'est plié en fait au jeu de la concertation depuis le départ. Alors je suis assez vexée que vous veniez me dire qu'on a fait des choses en l'air. Je ne suis pas d'accord avec ça. C'était une volonté de la part du public. On a essayé de respecter depuis le départ tout ce qu'on a entendu.

Ronan FLEHO, 2concert (animateur): Merci. Monsieur, s'il vous plaît.

Intervenant : Bonsoir. Je constate aujourd'hui que – j'ai assisté aux réunions de concertation – vous passez toujours en omerta les 900 interventions techniques qui auront lieu sur le parc, éventuellement s'il était construit,



avec le risque de fuite d'huile et de pollution de la nappe phréatique du quaternaire qui est en dessous. L'eau du robinet que nous buvons tous, ou du moins une grande partie d'entre nous, additionnée d'huile de boîte automatique d'éolienne, je vous jure, ça doit être un cocktail sympathique. Donc ça, c'est bizarre. Mais vous n'avez pas percuté. Vous n'en parlez pas. Vous continuez à le dissimuler. Maintenant, au niveau des incendies, je connais, il n'est pas là, donc je ne le nommerai pas, mais s'il le fallait, sous serment, je pourrai donner ses coordonnées, un très haut cadre des pompiers qui est maintenant en retraite et qui m'a disserté que je connais depuis des années, et qui m'a expliqué que dans l'historique proche de la Gironde, à deux reprises, on avait manqué d'avoir la ville de Hourtin et la ville de Carcans rasées par le feu. Pas si longtemps que ça, un autre axe. Donc jouer, quand vous aurez une éolienne à 230 m de haut avec combien de m³ d'huile à l'intérieur, Madame, vous pouvez nous dire le volume d'huile enflammé qui sera à l'intérieur en train de tomber ?

Mathieu DAVID, 2concert (animateur): Merci, Monsieur. On va laisser VALOREM...

Intervenant: Parce que, sauf erreur de ma part, une éolienne de 230 m, c'est entre 10 et 15 m³ d'huile, avec un vent, parce qu'en général, ça n'arrive pas comme ça, par temps calme, ça arrive en général avec du vent. Si le vent n'emporte pas l'huile enflammée à distance, excusez-moi, là, il faudra vraiment montrer un drôle de scénario pour que vous nous mettiez en sécurité. Personnellement, je sais que le jour où un incident de ce genre, je serai l'un des premiers citoyens à poser une plainte pour mise en danger de la vie d'autrui volontaire vu qu'à toutes les réunions, vous avez été informés de cette problématique.

Mathieu DAVID, 2concert (animateur): Merci, Monsieur.

(Applaudissements)

Lucie LABARTHE, VALOREM: Tout à fait. Juste pour répondre, ce qui est sûr c'est que là, on est sur 800 à 1000 litres d'huile dans la turbine, ce qui n'empêche pas les accidents et la manière de les traiter. Nous, notre posture, ce n'est pas de dire qu'il n'y aura pas de risques. C'est comment on règle ce risque? Ça, aujourd'hui, on a des pistes. Mais la réponse, on l'aura une fois qu'on aura fait une étude un peu plus poussée. Il y a déjà des éoliennes en forêt. Non, mais on ne va pas inventer effectivement les éoliennes en forêt en Médoc. On va essayer de faire au mieux effectivement pour contenir ce risque-là.

Mathieu DAVID, 2concert (animateur): S'il vous plaît. S'il vous plaît, Monsieur. On vous a écouté. Laissez VALOREM répondre.

Lucie LABARTHE, VALOREM: Oui. Et par rapport à ça, justement les cadres des pompiers, etc. nous, ce qu'on a cru comprendre aussi, c'est que la détection et la levée de doute pour le feu de forêt, plus on intervient de manière précoce sur le feu, plus on peut agir dessus. Le fait est que si on a, au niveau des éoliennes, des vigies qui permettent de faire ça, on aura un avantage en termes de temps sur le feu pour pouvoir le contenir. Voilà.

Intervenant: Bonjour! Moi, je fais partie du collectif Vent debout Médoc. J'ai participé à tous les ateliers qui ont eu lieu sur Lesparre. Malheureusement, ceux sur Bordeaux, c'est vrai que c'est assez compliqué. Moi, je tiens à dire que ce débat, il a servi uniquement à cocher la case concertation pour la préfecture. *(Applaudissements)*

Tout simplement, les ateliers où on était, vous annoncez 300 personnes. Moi, je voudrais que vous montriez des photos des ateliers. Si j'avais 20 personnes par atelier, c'est tout.

Mathieu DAVID, 2concert (animateur) : Alors pour pouvoir répondre à cette question, il y a chaque compte-rendu qui circule. 300 personnes, c'est cumulé avec la réunion d'ouverture, avec les différents ateliers.

Intervenant : Oui. Mais vous pouvez prendre aussi les gens qui faisaient leur course Leclerc ou qui étaient au marché quand vous avez fait les trucs. À un moment, aux ateliers, aux trois ateliers qui ont eu lieu dans Lesparre, il y a eu 20 personnes par atelier.

Mathieu DAVID, 2concert (animateur): Entre 20 et 30 personnes par atelier.

Intervenant : Dont 10 personnes à 15 personnes qui étaient les mêmes. On nous a, dans ces ateliers, asséné des termes techniques. On nous a asséné des sigles, on nous asséné des données.

Julie DUMONT, garante de la CNDP: Ce que je vous propose, c'est que je vais demander tout simplement au cabinet et à VALOREM de faire le décompte de participation unique. Parce que c'est effectivement une participation cumulée. On fera participation unique et le détail des ateliers comme ça se fait, en quantitatif. Là, vous n'aviez pas le détail. Mais ça, on va le demander. Merci.



Intervenant: Donc dans les ateliers, on nous a assénés avec beaucoup de termes techniques, beaucoup de chiffres, beaucoup de sigles, beaucoup d'acronymes pour qui, quand on est non initié, c'est assez compliqué à comprendre. Dans les ateliers, ce qu'il faut aussi savoir, c'est que les experts, beaucoup d'experts qui se sont intervenus, n'ont jamais mis les pieds au Vigne-Houdide. Certains, quand on leur posait la question: « Vous connaissez le site? » « Non » . Et ills nous expliquaient ce qu'il allait se passer. On nous a montré des belles images d'implantation de chantier dans une plaine céréalière. Donc tout ça, pour pas faire un jeu de mot, c'est du vent. On coche la case. On est bien content. Parfait. Comme ça, pour la préfecture, on est OK. Mais on nous a endormis. (Applaudissements)

Ronan FLEHO, 2concert (animateur): Très bien. D'autres questions, interventions? Monsieur CERRA, attendez. On va vous donner un micro. C'est important pour le compte-rendu d'être enregistré, on enregistre l'ensemble des débats.

Intervenant: Donc Monsieur Grandidier, j'ai entendu tout à l'heure que vous disiez que vous n'aimez pas des contrevérités. C'est bien ça? Donc j'ai suivi avec attention votre débat sur TV7 où il y avait Monsieur SABAROT, où vous disiez que les éoliennes ne seraient pas visibles à moins de 5 ou 6 km. Je vous invite à venir, quand vous voulez, avec moi à Chéoutre où il y a une personne, là, qui tien des gîtes et on voit à 80 m du mât de mesure. Quand on rajoutera 80 m d'éolienne, ça fera 160 m. Elle aura toutes les éoliennes en vue. La première éolienne sera à 900 m de chez elle. Ça, c'est la première contrevérité. La deuxième contrevérité, vous dites que ce n'est pas un passage d'oiseaux migrateurs. Je suis désolé, je chasse dans le coin, je suis chasseur de bécasse et je peux vous dire. D'ailleurs, Monsieur SABAROT pourra le dire, sur nos smartphones, on a une géolocalisation, on est obligé à chaque fois de cocher un animal qu'on prélève. Là-dessus, je le prouverai, je rentrerai en contact pour faire le calcul de tous les chasseurs des communes environnantes. On va pouvoir vous donner des chiffres précis. C'est la deuxième contrevérité. La troisième, ce n'est pas une contrevérité ça, de dire que le massif forestier masquera beaucoup d'éoliennes des gens ? Ça, c'est encore faux. Parce que c'est un massif, il y a des sylviculteurs, on coupe, la vérité d'un jour n'est pas la vérité du lendemain. Pour qu'une forêt repousse, après, il faut 25 ans. Quelqu'un qui va se dire : « Je suis protégé. Je ne vois rien. » Deux ans après, on va couper. Il va dire : « Merde ! J'en ai pour 25 ans. » C'est tout ce que j'avais à dire. (*Applaudissements*)

Mathieu DAVID, 2concert (animateur): Merci, Monsieur.

Ronan FLEHO, 2concert (animateur): Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Oui, Monsieur.

Rémi FAUCHET: Bonsoir à tous, Rémi FAUCHET, paysan médocain et fier de l'être. Je ne vais pas parler ce soir de la société VALOREM. Parce qu'en fait, elle a fait son boulot de promoteur, d'investisseur. Je vais vous demander seulement d'arrêter de vous faire passer plus vert que notre biodiversité médocaine. Je vais m'adresser ce soir à certains de nos décideurs politiques médocains actuels. Je vais vous dire la même chose qu'un ancien maire de Naujac qui voulait installer les éoliennes dans sa forêt. Je pense que l'histoire vous jugera en état les premiers judas qui ont vendu notre Médoc rural pour quelques euros. Une question, puisqu'on est entre nous, là, puis le Maire de Lesparre nous reçoit gentiment, puis j'ai toujours dit que je ne voulais jamais rentrer en confrontation avec lui. Mais je lui demanderais de ne plus se faire valoir d'une famille paysanne et paysans du Médoc pour gagner les élections. (Applaudissements)

En tant que vice-président de notre CDC, est-ce que vous vous appuierez sur la jurisprudence de Lesparre pour les implantations de nouvelles éoliennes dans notre Médoc ? Quand je dis notre Médoc, la concertation est biaisée quand même parce que j'ai 70 ans. Je suis un vieux paysan, et fier de l'être, je vous ai dit. Mais le Médoc qu'on connaissait de Blanquefort au Verdon a changé : il y a trois Médocs maintenant. Il y a le Médoc touristique de Lacanau au Verdon. Il y a le Médoc dortoir de la métropole de Bordeaux, de Blanquefort à Castelnau voire Ludon. Nous, on est au milieu. Le Médoc des culs-terreux. On disait autrefois la réserve d'Indiens. On est fier de l'être. (Applaudissements)

Parce que nous, on se bat pour notre biodiversité, pour nos petits ports, tout ça. Je dis, je ne voulais pas parler de société VALOREM. Quand j'ai entendu ce Monsieur-là : vous avez vos arguments, mais pour appuyer votre dossier, ne vous comportez pas en secrétaire d'État ou du Gouvernement et tout ça. Si vous l'implantez, trouvez le meilleur moyen pour ne pas abîmer notre biodiversité médocaine. Basez-vous sur ça. Des leçons de plus cher ou moins cher, ça, on n'a pas besoin de ça. On est assez grand pour compter nos factures d'électricité.

Mathieu DAVID, 2concert (animateur): Merci, Monsieur.

Rémi FAUCHET : Attendez, attendez. Vous savez, je vais conclure. Dans notre Médoc rural, Messieurs et Mesdames VALOREM, vous nous avez dit, c'est la fin de la concertation. Moi, paysan médocain, je vous dis, c'est un commencement pour rester nous-mêmes.



(Applaudissements)

Ronan FLEHO, 2concert (animateur): Merci, Monsieur. Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Prises de position? On a fait le tour. Tout le monde a pu s'exprimer? Oui. Monsieur, peut-être? Madame arrive. Allez-y, Monsieur. On vous tient le micro.

Intervenant: Bonjour, je suis simple citoyen à Lesparrre. Et j'avoue que je n'ai pas d'idées préconçues sur la pertinence ou pas de l'installation du champ d'éolienne. Je suis arrivé avec un esprit neuf, non partisan. Je suis très étonné par la qualité des différents arguments qui ont été présentés ce soir. Par où commencer? Peut-être par la pertinence de l'intervention de Monsieur le député qui s'étonne qu'un jour sans vent, la production d'électricité générée par les éoliennes soit de zéro. J'avoue que quand on met une centrale nucléaire à l'arrêt, la production d'énergie est à zéro. Quand il n'y a pas de combustible, c'est à zéro. Je veux signaler par là qu'ici, on parle d'un mix énergétique. Donc la question qu'on se pose, ce n'est pas des considérations politiques sur les différents partis. La question qu'on se pose, c'est : Est-ce que oui ou non, c'est intéressant pour la commune de Lesparre de mettre des éoliennes? Ensuite, on peut échanger des arguments.

La deuxième chose : Il y a énormément de moments du débat de ce soir qui tourne autour des risques incendie et notamment on parle beaucoup des risques incendie qui ont eu lieu cet été. Cet été, les incendies qu'on a subis dans le Médoc, ils étaient criminels. Exactement. Donc mélanger et faire un amalgame entre le risque incendie par l'implantation des éoliennes ou pas, j'avoue que moi, je me pose la question de la pertinence de l'argument. Je passe ce soir sur les différents enjeux et les différents échanges entre les élus des différents partis politiques. Là, j'avoue en tant que citoyen à Lesparre, j'étais complètement perdu sur Europe Écologie Les Verts, sur Dominique VOYNET, sur les différents textes de loi. Je ne vois pas pourquoi ce soir il y a des arguments autour de ce point-là. Je vais continuer. J'ai entendu le nom de l'association Vent debout. Moi, je n'ai pas d'intérêt particulier. Le collectif, Monsieur PUYJALON vous avez cité différents arguments. Intellectuellement, ils sont très discutables. Quand vous parlez des jeunes enfants qui ont le syndrome d'Asperger, qui passent suivant les champs magnétiques, qui se roulent par terre. Intellectuellement, franchement, la pertinence de l'argument, évoquer des enfants qui sont souffrants, je me pose des questions. Alors...

Je vais terminer, Monsieur PUYJALON, s'il vous plaît, je vais terminer. Je n'en arrive pas justement au point où je veux arriver. Je me suis rendu, puisque j'essaie d'être scientifique, d'avoir une démarche cartésienne.

(Rires)

Je me suis rendu sur le site de l'association, vous me rappelez le nom, je crois que c'était Vent debout. J'ai essayé de comprendre les arguments mais intrinsèques, les arguments à la racine, des oppositions. Je passe sur tout un tas d'arguments. Je vais en reprendre deux pour illustrer mon propos puisque vous les avez cités tout à l'heure et puis c'est un débat contradictoire. Le premier argument que vous avez avancé, c'est les infrasons qui poseraient des problèmes de santé sur tout un tas de personnes, peut-être plus sensibles. J'ai noté dans la présentation de Madame qu'il y a une étude de faite. Je me suis personnellement rendu sur place, aux pieds des éoliennes. J'ai écouté la nuisance sonore. Je suis arrivé aux pieds d'une éolienne en bordure d'une aire d'autoroute. Je me suis dit : « Ah ben ! Tiens, elle fait beaucoup de bruit, cette éolienne. » Puis je me suis aperçu que c'était un tracteur qui était en train de faire sa moisson à 300 m. J'ai attendu un petit peu plus longtemps. Le tracteur est parti. Je me suis dit : « L'éolienne, elle fait encore du bruit. C'était le moteur d'un camion qui était arrêté sur l'aire d'autoroute. L'éolienne ne faisait absolument aucun bruit. Ça fait le bruit d'un frigo, d'un compresseur de frigo qui se met en route

Ronan FLEHO, 2concert (animateur): Merci, Monsieur.

Intervenant : Quelques mots. Je me suis rendu sur le site de l'association Vent debout. Les fameux infrasons qui donnent des migraines. Il se trouve que le site est sourcé et que quand on regarde les sources de ces arguments-là, pour aller encore à la racine, ça cite des scientifiques et des études qui proviennent majoritairement des États-Unis. C'est des études qui ont été faites dans les années 90. Il se trouve que moi, je parle couramment anglais. Je suis allé voir l'initiative des études. Pour illustrer le propos...

Ronan FLEHO, 2concert (animateur): On se respecte, s'il vous plaît. Et on termine après.

Intervenant: ... sur les infrasons, puisque quand il y a des arguments, il y a toujours un fond de vrai. Les infrasons qui donnent des migraines sur les pales d'éoliennes, c'est une étude américaine qui existe, qui date des années 90, qui est facilement accessible puisque vous donnez vous-mêmes les sources. Donc vous le retrouvez facilement. Vous parlez anglais. Vous allez voir. C'est une étude qui a été menée sur trois personnes dans un laboratoire et qui est basée sur des faits déclaratifs. Ils ont mis trois personnes dans un laboratoire avec un casque. Ils leur ont fait écouter des bruits. Ils leur ont demandé : « Est-ce que vous avez mal à la tête ? » C'était dans les années 90.



Mathieu DAVID, 2concert (animateur): Monsieur. Merci, Monsieur. On va vous demander de terminer rapidement.

Intervenant: Et aujourd'hui, la deuxième chose... dernière, j'arrête?

Julie DUMONT, **garante de la CNDP**: Il est 20h30. Excusez-moi, mais une réunion de plus de deux heures dans ces conditions, ce n'est pas possible.

Ronan FLEHO, 2concert (animateur): On s'était donné deux heures.

Julie DUMONT, garante de la CNDP: On a entendu, Monsieur, sur les études scientifiques. Alors si vous voulez, mais un dernier mot. Et surtout merci aux autres de laisser les gens s'exprimer. Vous n'êtes pas d'accord. Je comprends. Mais voilà, on laisse la parole à chacun, comme chacun a pu avoir la parole jusque-là. Une phrase, Monsieur. En une phrase.

Ronan FLEHO, 2concert (animateur): Une phrase, s'il vous plaît.

Intervenant: En une phrase, non, ce n'est pas possible.

Julie DUMONT, garante de la CNDP: Il y a les cahiers d'acteur. Je vais vous demander, Monsieur. Il y a les cahiers d'acteur que vous pouvez transmettre à VALOREM, qui peuvent apparaître... Donc mettez bien dans l'objet de votre mail « Cahier d'acteur », parce que si vous le déposez sur le site en tant que contribution, ce serait une simple contribution sur le site. Si vous voulez faire un cahier d'acteur, vous le faites au nom d'un collectif. Vous annoncez les choses. Sinon, c'est une contribution. Elles sont toutes collectées sur le site qu'ils ont mis en place.

Donc ça, c'est le moyen, entre guillemets, de transmettre une information, comme vous êtes en train de le faire, mais cette fois-ci à l'écrit. Ça reste à l'écrit. Nous, ça nous permet aussi, en tant que garant, de suivre un petit peu tous les débats au-delà de tout ce qu'on peut prendre en note dans les réunions. J'encourage chacun, s'il le souhaite, à faire des contributions. Vous avez jusqu'au 30 décembre. Ce n'est pas fini en fait. Là, c'est la soirée de clôture. Mais néanmoins, il y a encore du temps. Donc jusqu'au 30 décembre, n'hésitez pas à alimenter les contributions, les questions. Tout ça, ça vit jusqu'au 30 décembre même si certains auront certainement plein d'autres choses à faire. Mais pour autant la concertation est ouverte jusqu'au 30 décembre.

Mathieu DAVID, 2concert (animateur): Merci. Peut-être une dernière intervention ici.

Intervenant: Oui. Bonsoir à toutes et à tous. Je suis Médocain d'adoption mais j'ai découvert le territoire en 2012, puisque j'étais missionné par la ministre de l'écologie de l'époque pour évaluer si ce territoire était éligible à la labélisation au PNR. La suite, vous la connaissez mieux que moi et notamment le président SABAROT. Je ne me permettrais pas de faire des remarques sur la pertinence du projet, mais uniquement sur, je pense le sujet central, c'est le contenu et la qualité du débat public. Je laisserai l'œuvre aux garants d'en tirer les conclusions. Un point de vigilance : après avoir articipé, je pense, au trois quart des réunions, j'étais surpris, c'est un point de vigilance, sur les chargés de mission, les interlocuteurs et par rapport à leur niveau de réponse. Moi, il y a une chose qui m'a marqué lors d'un atelier, que quelqu'un qui est là pour animer un atelier et répondre aux questions de tous les citoyens, ils nous disent : « Je le fais dans la limite de mes compétences. » Donc c'est un point de vigilance. Je le soumets aux garants du débat public.

L'autre chose aussi, c'est j'avais un peu la sensation, et ça, c'est des choses à corriger peut-être pour les futurs débats publics, on avait l'impression que le pétitionnaire était là en mission pour apporter, en somme introduire l'implantation d'énergie renouvelable dans le territoire. Je pense que c'est plutôt un projet industriel qui a ses mérites, ses critiques, etc. mais qui se déplace sur le débat général qu'on a actuellement d'énergie et de sobriété. L'autre point qui m'a un peu gêné, c'est qu'on voit bien que le débat énergétique, il nous dépasse. Il est national. Dans les ateliers, mettre les différents acteurs en situation pour leur demander : Quel mix énergétique il faudrait ? Qu'est-ce qu'il faudrait faire ? Qu'est-ce qu'il ne faudrait pas faire ? Je pense que ça mérite réflexion. Et comme ça a été particulièrement dit, c'est un débat qui va revenir aux parlementaires sur la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie. Là, ça m'a un peu étonné, je veux dire. Je n'irai pas plus loin.

L'autre point aussi, c'est que dans les documents qui sont présentés, en somme, il y a un scénario. Comme l'a rappelé le président SABAROT, zéro éolienne. Et dans ce scénario, on a l'impression que grâce à l'éolienne on va valoriser et sauver une biodiversité. Je pense que ça mérite réflexion aussi en termes de comment on pose un débat. Après, comment dirais-je, étant plus passionné par la biodiversité, j'ai posé des questions précises sur le site Internet. Moi, je remercie VALOREM, tout compte fait, de m'avoir rajeuni par rapport aux réponses qui étaient vraiment très simples. J'attendais beaucoup plus de précisions. J'aurais attendu des précisions telles qu'il y avait sur le développement sur le mix énergétique, sur l'orientation planétaire, etc, différents éléments qu'on a vu



apparaître. J'ai trouvé un peu trop simples, peut-être pas vraiment à la hauteur des enjeux, les réponses aux questions sur la biodiversité. Avec une remarque, c'est qu'on étudie la biodiversité dans ce projet, au droit de chaque éolienne. Mais tout comme fait, ce parc éolien, il se déroule dans un territoire qui est évalué une entité forestière, un écosystème, et qui est évalué à 450 ha. Une vraie approche expertise sur la biodiversité, elle doit prendre en compte l'impact de ces 8 ou 9 éoliennes sur l'ensemble. Là, il y a vraiment une réflexion à mener, notamment une espèce protégée constituée par chyroptères. Il y a quand même une diversité de biologie selon les espèces. On sait qu'un enjeu fort, c'est la compatibilité des populations des chyroptères espèce protégée avec le parc éolien. Et là, les études ont besoin d'aller plus loin.

Mais au final, la question que je me posais, c'est quel est le niveau d'information qui doit être disponible pour vraiment alimenter la concertation du débat public. Là, naturellement, dans la suite de l'instruction du projet, des études complémentaires vont être venues. Mais est-ce qu'au moment top de fin de l'année 2022, est-ce que toutes les informations disponibles seront là pour vraiment se poser le débat ?

Mathieu DAVID, 2concert (animateur): Merci, Monsieur.

Ronan FLEHO, 2concert (animateur) : Merci. Quelques éléments de réponse.

Mathieu DAVID, 2concert (animateur): Je vais peut-être laisser VALOREM répondre.

Intervenant : Attendez, je voulais juste insister et que c'est uniquement des remarques sur le débat public et sur ce qu'il apporte aux citoyens et au territoire. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Matthieu BERNARD, VALOREM: Merci beaucoup pour votre retour. Sur la question du débat public et sur la qualité des informations, alors sur le volet des questions et des réponses que vous avez mises certainement en ligne, j'imagine, vous parliez de ça? Effectivement, vous l'avez rappelé, on attend aussi tout un tas d'informations qui nous permettront dans un deuxième temps de pouvoir aussi rentrer beaucoup plus dans le détail. Ça, c'est les inventaires écologiques que l'on doit faire et que l'on doit pousser le plus longtemps possible.

Sur les retours que vous nous faites par rapport à plus à la forme, on va dire, de la concertation, alors effectivement, il y a certainement des choses à améliorer. Je pense qu'on est preneur de ces retours-là. On a effectivement fait appel à des experts qui sont experts sur certaines thématiques. Il y avait un expert, par exemple, qui est acousticien. Lui, son truc, c'est l'acoustique. C'est vrai que si on sort du sujet et qu'on entame des questions différentes, qui vont porter sur d'autres sujets, ce n'est pas un expert, un ingénieur généraliste ou ce n'est pas un expert en tout. Il a vraiment son créneau en particulier. Vous avez eu l'occasion de discuter notamment avec des bureaux d'études et colloques qui ont pu amener tout un certain nombre de réponses, je pense, sur le volet écologique. Après, il faudra bien voir effectivement que c'est dans la phase potentiellement d'instruction d'un dossier et quand l'étude d'impact est réalisée, que là, vraiment on rentre dans le détail et qu'on a même de la donnée brute qui sera partagée sur des sites qui sont là pour réceptionner ces avis-là.

Ronan FLEHO, 2concert (animateur): Très bien. Merci. Est-ce qu'il y a encore d'autres interventions pour qu'on ait...? Plus de guestions, me dit, Madame ici.

Intervenant: Non, c'est juste une réponse à la personne qui a invoqué Vent debout Médoc, le collectif. Ce Monsieur ou dame, je ne sais pas, semble parler anglais. Mais il suffit de parler français et d'aller écouter et venir aux ateliers. Or, le long des trois ateliers, il y a eu des intervenants. Par exemple, Bernardette KAARS, qui est riveraine d'un parc et qui a donc apporté pas mal d'informations, en particulier que les tribunaux, déjà celui de Toulouse et de Nantes, ont déjà publié des attendus pour confirmer qu'il y a véritablement une atteinte à la santé ainsi qu'à la dévaluation de l'immobilier.

(Applaudissements)

Ronan FLEHO, 2concert (animateur): Allez, un dernier point, là, Monsieur à gauche, si vous voulez bien.

Intervenant : Une toute petite question. On a parlé de l'historique. Ça a commencé en 2010. On est en 2023, bientôt. Ce projet, s'il est réalisé, doit entraîner, si on passe de 8 000 éoliennes à trois fois plus, va entraîner une dizaine de parcs jusque Lacanau. Ça, on n'en parle pas dans le sujet actuellement. C'est quand même assez grave parce que c'est à un avenir très, très proche.

(Applaudissements)



Ronan FLEHO, 2concert (animateur): Merci, Monsieur.

Lucie LABARTHE, VALOREM: On n'a pas compris ce qu'a dit le Monsieur?

Ronan FLEHO, 2concert (animateur) : Que la multiplication par rapport aux objectifs entraînerait une dizaine de parcs en plus.

Intervenant : Que le Médoc, c'était un endroit de gisement venteux très intéressant. Donc vous ne vous arrêterez pas qu'à Lesparre. D'ailleurs, vous l'avez dit. Si, vous l'avez sous-entendu Monsieur.

Lucie LABARTHE, VALOREM: Juste pour répondre au Monsieur. Effectivement, vous avez vu l'ensemble des contraintes qu'on a et les cartographies qui ont été sorties par la DREAL, on a quand même un nombre limité de secteurs qui cumulent à la fois la possibilité d'implanter des machines et le vent suffisant. (...) Oui, mais il y a des enjeux forts.

Mathieu DAVID, 2concert (animateur): Merci beaucoup. Je vous propose qu'on s'arrête là pour ce soir. Ça fait plus deux heures qu'on fait cette réunion.

Ronan FLEHO, 2concert (animateur): J'ai dit à Monsieur mais une contribution vraiment très concise.

Intervenant : Moi, je ne comprends pas. La société VALOREM, personnellement, je n'ai rien contre. Depuis 12 ans que je suis dans le Médoc, je me bats contre ces implantations d'éoliennes. Il y a des classeurs qui sont sur le comptoir là-bas. Tout le monde pourra les consulter. J'en ai amené quatre sur les sept que je possède. Et Dieu sait s'il y a des choses très négatives sur l'éolien, sur le monde entier absolument partout.

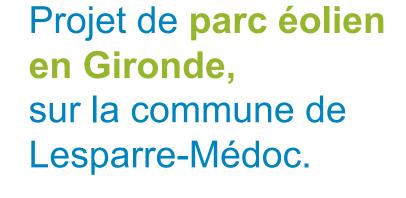
Par contre, vous nous proposeriez des solutions photovoltaïques non pas gigantesques mais en aidant chaque hameau, chaque village, chaque ville ou chaque bourg à s'équiper. Mais sur l'habitat. On vous accueillerait avec plaisir. Alors je vais donner un chiffre précis à tout le monde. Mon fils ainé en a eu assez de ces tergiversations, il en a eu assez de se faire spolier par le Gouvernement français et sa soumission au Gouvernement allemand avec ses factures d'électricité délirante. Il a fait placer un équipement 9 kWc sur le toit d'un chai qui lui appartient. Ça lui a coûté 20 000 €. On va en discuter après. Mais il produit par temps pluvieux et gris 14 kWh par jour. Il est autosuffisant à 100%. On ne tue pas les oiseaux. On ne gêne pas la biodiversité. On ne rend pas malades les habitants. C'est recyclable à 95%. Qu'est-ce que vous attendez pour aller dans cette direction avec nous ? Et là, on vous soutiendra. Pourquoi être obtus, borné à nous placer ces machines dont personne ne veut ?

(Applaudissements)

Ronan FLEHO, 2concert (animateur): Merci, Monsieur. On va en rester là pour ce soir.

Mathieu DAVID, 2concert (animateur): Merci à tous pour votre participation.

Lucie LABARTHE, VALOREM: En tout cas, merci pour cette dernière effectivement intervention. Le fait est que dans tous les cas, on ira dans ce sens-là aussi de chercher à valoriser toutes les énergies renouvelables avec vous, si tel est le cas et si même on doit abandonner le projet. Je pense qu'on a beaucoup de choses encore à peut-être partager. À ce titre, on voulait vous inviter à partager un apéritif ce soir avec nous pour continuer un petit peu les débats entre vous et entre nous. Merci en tout cas pour ces débats.



Concertation

17 octobre – 30 décembre 2022

Réunion publique de synthèse 19 décembre 2022



Programme de la réunion

Une concertation préalable encadrée par la CNDP Synthèse des avis exprimés Le bilan et premières propositions Les inquiétudes entendues sur l'énergie éolienne en général et les réponses apportées Les prochaines étapes Temps d'échange avec la salle



Une concertation préalable encadrée par la CNDP





LE RÔLE DES GARANTS

Julie DUMONT et Sébastien CHERRUAU





Les modalités de la concertation

Calendrier de la concertation préalable : 17 octobre – 30 décembre 2022

Périmètre de la concertation :

32 communes (67 000 habitants)

Le programme de la concertation

- Réunion publique d'ouverture (19 octobre)
- Table-ronde sur le mix énergétique du territoire (8 novembre)
- Réunion découverte sur site (19 novembre)
- 2 rencontres de proximité
- 3 ateliers thématiques
- Réunion publique de synthèse (19 décembre)



Les outils pour s'informer et participer

- Site internet de la concertation avec rubrique participative : www.parc-eolien-coeur-medoc-energies.fr/concertation/
- Dossier de concertation et synthèse du dossier
- Flyer d'information avec carte T intégrée
- Registre papier en mairies et aux siège des Communautés de communes
- Des maquettes et outils de réalité virtuelle lors des temps d'échange
- Auprès des garants de la CNDP





Synthèse des avis exprimés





La concertation en chiffres

- Semaines de concertation
 - Temps d'échange

Participants aux temps d'échange

- 1 133 Visiteurs unique du site internet
- Questions et contributions en ligne

O Téléchargements de document en ligne 26 Cartes T reçues

Ce que « nous pouvons retenir » de la concertation

- Des temps d'échange organisés dans une ambiance respectueuse entre les participants et les porteurs du projet
- Des réunions et ateliers suivis avec régularité et assiduité par les participants, qui ont montré une bonne connaissance du dossier et un besoin d'information pour certains d'entre eux
- Le mode de concertation ne satisfait pas pleinement les participants
- Les questions posées ont été variées et couvrent tous les champs du projet
- Les multiples données relatives à la question énergétique sont complexes et la compréhension des mécanismes de gestion est difficile
- L'opposition au projet a été exprimée de manière franche, régulière et étayée, notamment lors d'intervention en tribunes
- Les réponses aux interrogations ont été fournies en toute transparence par le maître d'ouvrage

Des interrogations sur l'intérêt de la démarche de concertation, après l'enquête publique de 2019

- « Ce temps de concertation, de prise de connaissance du terrain, c'est très sain »
- Nous n'accordons aucun crédit à cette concertation préalable, postérieure à l'enquête publique »
- « J'espère que tout ce que l'on fait (...) va servir à quelque chose, et non pas que les dés sont déjà pipés »
- « En termes de débat public, il y a quand même une inégalité qui, pour moi, saute aux yeux. (...) C'est un peu le pot de fer contre le pot de terre »

Malgré des objectifs partagés de décarbonation de nos activités, un débat sur les moyens d'y parvenir :

Nucléaire ou énergies renouvelables ?

- « La solution c'est la réelle relance du nucléaire »
- « On peut s'interroger sur le besoin de promouvoir une installation de 8 ou 12 éoliennes de 230m de hauteur, en vue de générer environ 50 MW à seulement 20Km d'une centrale de 3600 MW de puissance. »
- « Je suis farouchement contre le développement du nucléaire. »
- « Le nucléaire (parc) vieilli et l'éolien en Médoc est une alternative »
- « Nous préférons voir des éoliennes plutôt qu'une centrale nucléaire à bout de souffle comme celle de Blaye !! »

Éolien ou photovoltaïque ?

- « Il est préférable de couper quelques arbres pour une éolienne que des hectares d'arbres pour un parc photovoltaïque »
- « Dans un Médoc largement pourvu en parcs photovoltaïques le projet Valorem-Mairie de Lesparre ne trouve pas son utilité »

Éoliennes en mer ou éoliennes terrestres ?

- « Pour les éoliennes mais en mer, pas sur le terrestre »
- « Pourquoi en Bretagne le parc éolien est au large en mer et ici nous installons en forêt ? »
- « On a en Médoc un potentiel de fabrication d'électricité ou d'énergie, notamment avec les marémotrice, avec pourquoi pas de l'éolien offshore à 20 Km des côtes, qui ne perturberait ni le paysage, ni les poissons, ni les oiseaux, ni personne »
- « Je suis définitivement contre l'éolien sur terre en comme en mer »

> A quels endroits?

- « De telle machines devraient être implantées en bordure d'autoroute, ou au milieu de grandes exploitations agricoles de plusieurs centaines d'hectares, (...) et non pas en pleine nature, entre océan et foret! »
- « Il n'y a pas d'éoliennes sur notre territoire contrairement à d'autres endroits »

Des divergences sur la pertinence de l'éolien terrestre

- « Un parc éolien est une sorte d'escroquerie qui coûte cher à tous mais qui rapporte aux actionnaires ou promoteurs »
- « Le bilan carbone de la mise en place d'une éolienne est déficitaire »
- « L'énergie éolienne n'a rien de renouvelable ou de vert »
- « L'intermittence pathologique de l'éolien ne peut le faire rentrer efficacement dans le mix énergétique »

- « Cette installation ferait du bien à la planète, il faut faire en sorte que l'éolien fasse partie de notre ère »
- « Certainement une alternative pour la planète ! »
- « Bien sûr qu'il faut utiliser les énergies gratuites. Bravo pour le projet des éoliennes »

Un débat sur le lieu d'implantation du projet

- « Vous devez trouver un autre site plus loin des habitations sans être obligé de détruire une forêt »
- « Il existe des endroits plus appropriés, plus loin des habitations »
- « Pourquoi venir ici et ne pas installer les éoliennes dans les champs ? »
- « Il faut préférer l'implantation à quelques kilomètres dans l'atlantique »
- « Dans notre région si peu venteuse je doute de l'efficacité énergétique »

- « Il y a tellement d'espace nature pour installer les éoliennes sans déranger qui que ce soit »
- « Sa situation au milieu de la forêt ne devrait pas déranger au niveau des panoramas »

Une volonté de préserver l'identité du territoire et un sentiment de territoire « sacrifié »

- « Comment peut-on envisager d'implanter au beau milieu de cette magnifique presqu'île 12 éoliennes géantes »
- « C'est autre chose d'installer un parc éolien en plein milieu d'une activité, d'une vie touristique, avec des gens qui aiment leur patrimoine et leur territoire »
- « On a une zone sauvage qu'on ne veut pas dénaturer »
- « Lesparre est situé à moins de 30km de Blaye : est-ce que c'est à nous de payer pour tout le monde ? »
- « Les campagnes ne sont pas les dépotoirs de la France »

Des nombreuses inquiétudes exprimées sur les impacts potentiels du projet éolien

Impacts paysagers

- « Les éoliennes, moi, personnellement, je déteste l'aspect esthétique »
- « Ces éoliennes dénaturent le paysage »

Nuisances sonores et impacts sanitaires

- « A quelle distance sera entendu le bruit provoqué par les éoliennes ? »
- « Quelles mesures existe-t-il pour réduire le bruit ? »
- « Le bruit des éoliennes est-il dangereux pour la santé ? Et en particulier les infrasons ? »

Des nombreuses inquiétudes exprimées sur les impacts potentiels du projet éolien

Impacts sur la biodiversité

- « Quel est l'impact de l'installation d'éoliennes sur les oiseaux, leur passage et leur migration ? »
- « L'implantation d'éoliennes dans un important couloir de migration d'animaux volants, la plupart étant des espèces protégées, n'est pas conseillée »
- « L'installation de ce parc serait préjudiciable à la faune sauvage notamment aux populations de cervidés très présentes sur ce secteur »

Impacts sur le marché immobilier

- « Quel(s) impact(s) financier(s) sur le marché de l'immobilier peut avoir la présence d'un tel projet éolien sur les valeurs des biens immobiliers ? »
- « Si demain il y avait des éoliennes, auriez-vous vraiment envie de racheter ici ?

Des interrogations sur le choix d'une implantation au sein d'un massif forestier...

- « On ne peut accepter la mutilation de 10 ha de zone forestière de loisirs aux portes de Lesparre »
- « Pourquoi détruire des forêts que nous serons bien contents de trouver plus tard »
- « Détruire des centaines d'hectares de forêts est inacceptable »
- « La forêt est fragile, protégeons là ! »
- « Ne soyons pas un mini Brésil à couper nos forêts inutilement »

...Avec des craintes particulièrement fortes en termes de risque incendie

- « Est-il raisonnable d'implanter des machines dans une forêt de pins reconnue très vulnérables aux feux ?
- « Les derniers évènements de cet été, sur le plan des incendies, nous rendent, nous riverains, très inquiets face à ce projet et des drames qui pourraient intervenir s'il aboutissait »
- « Moi, ce qui me préoccupe pour ces engins, ce sont les incendies »
- « La présence d'éoliennes est un frein à l'intervention de canadairs sur la zone »
- « Le dernier rapport de la mission Flash sur les incendies cet été, en Gironde, indique que sur 614 départs de feu, 609 ont été contenus grâce aux moyens aériens, qui ont pu intervenir à temps. Là, je suis désolé, il n'y en aurait pas. »

Des questionnements sur la plus-value du projet pour le territoire

> En termes de retombées économiques

- « Quels seront les retombées pour les habitants, pour chaque famille ? »
- « Une retombée financière pour Lesparre et la communauté de communes c'est toujours positif ».
- « Si ça se fait, autant que ça apporte quelque chose aux communes »
- « Ce n'est qu'une opération financière pour Lesparre, les propriétaires terriens et Valorem ».

> En termes d'impact sur la facture d'électricité

- « Cela permettra-t-il de diminuer considérablement la facture d'électricité fournie par EDF ? »
- « Quel intérêt économique ? Probablement celui de l'industriel, de la société d'exploitation, des propriétaires terriens et enfin de la collectivité. Mais qui paye ? Les citoyens en achetant leur électricité. »

Des questionnements sur la plus-value du projet pour le territoire

- > En termes de création d'emploi
 - « Création d'emplois dans le médoc ? Ou main d'œuvre extérieure sans intérêt pour les emplois de la communauté de communes ? »
 - « En termes d'emploi local c'est zéro ! »
- > En termes d'impacts sur l'activité touristiques
 - « Quel impact sur la notoriété des châteaux viticoles ? »
 - « Quels impacts touristiques en modifiant le grand paysage médocain ?

Des questions sur le démantèlement et le recyclage des éoliennes

- « Qui supportera le coût du démantèlement, notamment en cas de faillite de la société ? »
- « Quand vous partirez, nous laisserez-vous les plateformes de béton ? »
- « Le démantèlement sera encore une fois à notre charge »
- « Un recyclage de l'ensemble de l'installation contractuellement défini mais très souvent non respecté »





Sur la démarche menée par VALOREM et sur les scénarios présentés



Une démarche volontaire



Une volonté d'écoute



Un dispositif pour favoriser les échanges



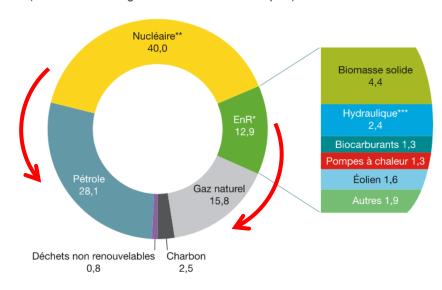
scénarios à l'étude : projet initial à 12 éoliennes, 2 scénarios alternatifs à 9 et 8 éoliennes, 1 scénario à 0 éoliennes

Une volonté unanime de sobriété et de mix énergétique décarboné

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE EN FRANCE

Total: 2 571 TWh en 2020 (données non corrigées des variations climatiques)

En % (données non corrigées des variations climatiques)





Champ : France entière (y compris DROM).

Source: SDES, Bilan énergétique de la France.

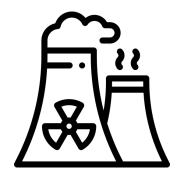
^{*} EnR : énergies renouvelables

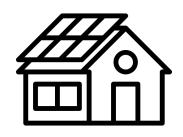
^{**} Correspond pour l'essentiel à la production nucléaire, déduction faite du solde exportateur d'électricité. On inclut également la production hydraulique issue des pompages réalisés par l'intermédiaire de stations de transfert d'énergie, mais cette dernière demeure marginale comparée à la production nucléaire.

^{***} Hydraulique hors pompages.

Les propositions relevées comme alternatives à l'éolien : le scénario 0 éolienne

A l'échelle du Médoc

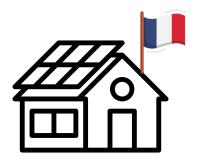


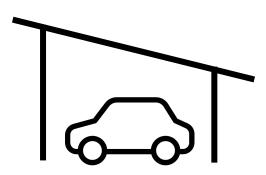




+ une réflexion de fond sur les moyens de production d'énergies renouvelables à l'échelle de la ville de Lesparre





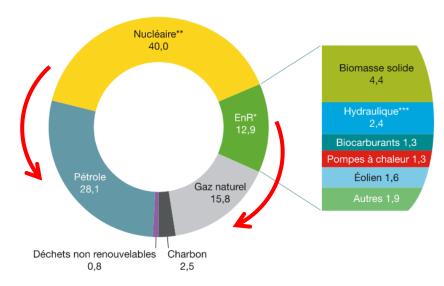


La pertinence de l'éolien terrestre pour un mix énergétique décarboné et flexible

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE EN FRANCE

Total: 2 571 TWh en 2020 (données non corrigées des variations climatiques)

En % (données non corrigées des variations climatiques)



- * EnR: énergies renouvelables.
- ** Correspond pour l'essentiel à la production nucléaire, déduction faite du solde exportateur d'électricité. On inclut également la production hydraulique issue des pompages réalisés par l'intermédiaire de stations de transfert d'énergie, mais cette dernière demeure marginale comparée à la production nucléaire.
- *** Hydraulique hors pompages.
- Champ : France entière (y compris DROM).

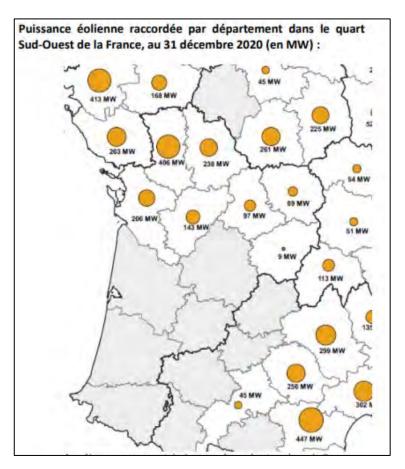
 Source : SDES, Bilan énergétique de la France.

- Développer une technologie mature et bon marché
- Diversifier les sources d'énergies pour faire face aux risques (naturels, approvisionnement, technologiques)
 - Dans tous les scénarios, l'approvisionnement électrique passe par l'énergie éolienne (RTE, ADEME, NégaWatt, les Voix du nucléaire)

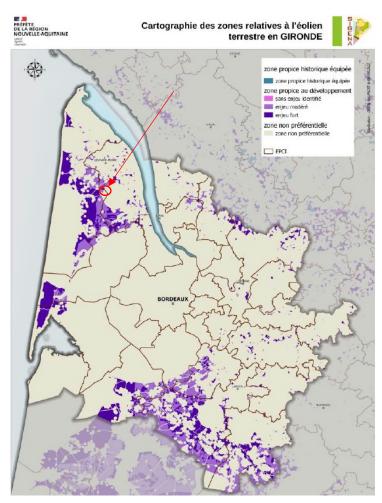


La pertinence de l'éolien terrestre en Gironde et en

Médoc



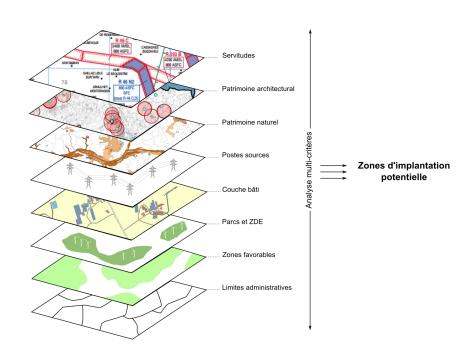
Source: DREAL Nouvelle-Aquitaine, 2020



Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, 2022 (cartographie provisoire)

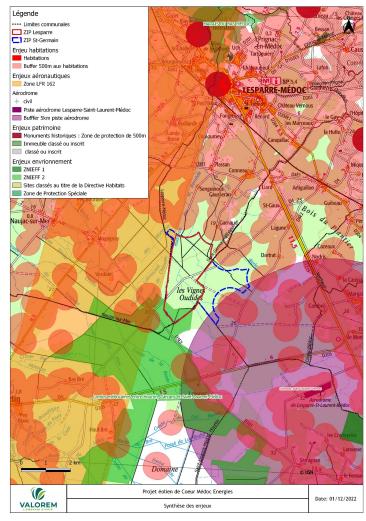
Pour le PNR du Médoc, le développement des énergies renouvelables est « un moyen d'atteindre une plus grande indépendance énergétique en utilisant les ressources locales abondantes (soleil, vent, bois, ,,,) faiblement émettrices de GES et dont l'approvisionnement est sûr et maitrisé ».

Sur la pertinence d'étudier l'implantation d'un projet éolien à Vignes-Oudides, Lesparre-Médoc (33)



Le mât de mesures culminant à 140 mètres de hauteur a permis de mesurer un vent moyen de 6,4 m/s, ce qui équivaut à 2200 heures de production « équivalent pleine puissance » par an* (sachant qu'une éolienne produit entre 0 et 100% le reste du temps).





Les inquiétudes entendues sur l'énergie éolienne en général et les réponses apportées



Sur les mesures de prévention du risque incendie

Ce que nous dit le SDIS 33 en 2018

2. Analyse prévisionnelle réalisée par le SDIS 33

Ce projet d'implantation d'éoliennes se situent au sein du massif forestier (ou à moins de 200 m d'un espace boisé). Par conséquent, il est exposé au risque de feu de forêt soit en tant que cible, soit en tant que source d'un départ de feu.

Suite à l'arrêt du conseil d'état du 23 décembre 2015, et aux éléments de doctrine opérationnelle de la Direction Générale de la Sécurité Civile, il ressort que les aéronefs ne peuvent pas intervenir sur une distance évaluée à 600 mètres autour de chaque éolienne, ce qui diminue le niveau de défendabilité du secteur concerné au regard du risque de fei de forêt.

En conséquence, le Service d'incendie et de secours de la Gironde, en liaison avec la fédération girondine de DFCI préconise des mesures compensatoires.





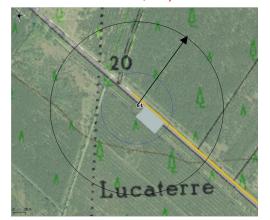
Sur les mesures de prévention du risque incendie

Mesures compensatoires de renforcement de la défense au sol

Chaque éolienne doit disposer d'un PEI d'une capacité de 120 m²



Recommandation de **débroussaillement d'une** hauteur d'éolienne – 210 à 230 m (au lieu de 100m en cas de risque aggravé, PPRI approuvé ce qui n'est pas le cas de Lesparre)

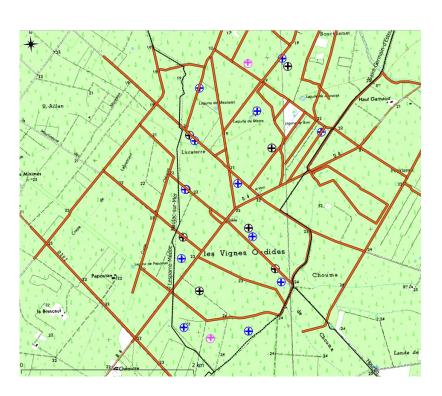


« Contrôleur général des pompiers de la Dordogne, Alain Rivière juge le risque maîtrisable pour l'éolien en zone boisée si des accès terrestres sont aménagés ». Extrait Sud Ouest : Photovoltaïque et éolien : au vu du risque incendie, faut-il les implanter en forêt ? 4/10/2022

Créer des pistes pour garantir un maillage de 25 ha en moyenne autour des éoliennes

> Recul des éoliennes de 30m au peuplement forestier

Un accès tous les 500m au massif forestier



Sur les mesures de prévention du risque incendie

Ce que nous avons entendu : sensibilité majeure du territoire au risque incendie > pistes de recherche

 Aller au devant des recommandations en effectuant des simulations de propagation du feu et de traitement de l'incendie avec l'aide de bureaux d'études spécialisés



- Créer une association pour assurer le débroussaillement à la place des riverains du parc éolien (obligation légale)
- Proposer toutes les options disponibles de détection (conduite 24/24) et de lutte contre l'incendie (boules anti-feu)
- Etudier la mise en place de cube de détection type TRACK-IP FIRE qui prévient les départs de feu 735m autour et ce, avant qu'ils ne se déclarent*, actuellement utilisé dans les postes de gardes forestiers, les miradors, les tours de guet.



² caméras bi-spectrum avec capteur thermique 640 x 512 et capteur optique 2 megapixels et zoom 36 X optique pour une détection longue distance et une levée de doute vidéo optimum. Les caméras permettent la mesure de température jusqu'à 295 m (1x1m) et la détection de feu à 735m.(1x1m). Cette solution assure la surveillance « point chaud » des sites sensibles de –20 à +550° Celcius. Le système permet d'enclencher des patrouilles pré-programmées.





Des préconisations à concilier avec les enjeux environnementaux : ce que l'on sait et ce que cela nous indique

Aucun périmètre règlementaire de protection du patrimoine naturel n'a été répertorié au sein de la zone d'études > renforce l'opportunité du projet

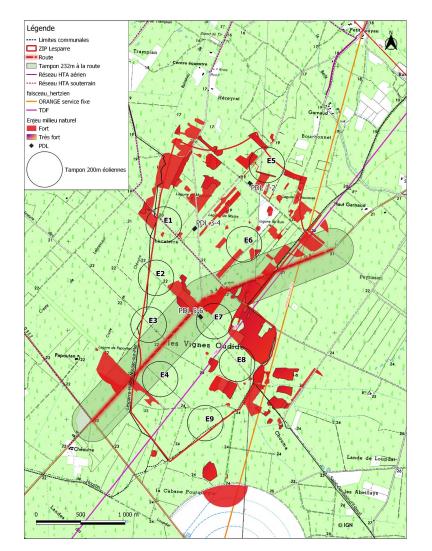


Concentration de la diversité faunistique et floristique remarquable dans les **habitats humides** (landes, crastes, lagunes) et forêts de feuillus (**chênes**) > Eviter débroussaillement et toutes constructions

Couloirs migratoires concentrés sur la côté et l'estuaire mais passages diffus sur le site > privilégier une implantation parallèle à l'axe migratoire pour éviter l'effet barrière

Enjeux faunistiques faibles à moyen en **période hivernale** > Période **à privilégier** pour la construction

Les alternatives proposées maximisent l'évitement des zones à enjeux



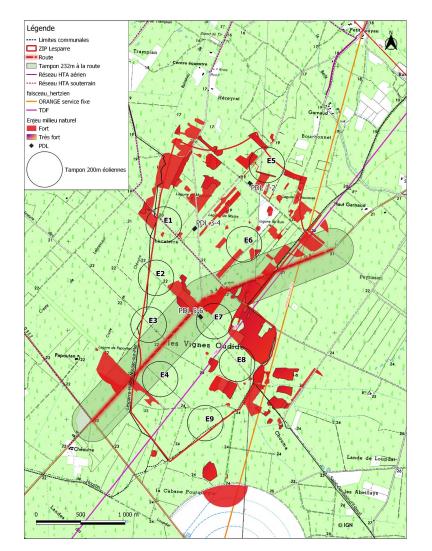
	Scénario initial 12 éoliennes	Scénario 9 éoliennes	
Emprise au sol finale	3,6 ha	2,9 ha	
Surface à défricher	9,2 ha	7,2 ha	
Surface à débroussailler	141 ha	105 ha	
Effet sur l'environnement	Fort à modéré	Modéré à faible	



Compensation écologique

Compensation forestière

Les alternatives proposées maximisent l'évitement des zones à enjeux



	Scénario initial 12 éoliennes	Scénario 8 éoliennes	
Emprise au sol finale	3,6 ha	2,7 ha	
Surface à défricher	9,2 ha	6,4 ha	
Surface à débroussailler	141 ha	94 ha	
Effet sur l'environnement	Fort à modéré	Faible à nul	



Compensation écologique

Compensation forestière

Ce qui reste à déterminer :

- Les nouveaux inventaires sont toujours en cours de réalisation jusqu'en mars 2023 sur l'ensemble de la zone d'étude pour permettre d'étudier l'ensemble des cycles biologiques > d'autres enjeux peuvent apparaitre
- L'impacts sur les **zones humides** ne peut être qualifié qu'au droit des emprises du projet (fondation, plateforme) > l'implantation doit être définie
- Les **impacts et les mesures** associées en fonction du scénario retenu qui pourront faire l'objet d'un travail de recherche concerté.

Sur les impacts paysagers

L'expérience proposée en atelier



Sur les impacts paysagers

L'expérience proposée en atelier

Une maquette du site à l'échelle



Extrait article Sud Ouest 19/11/2022 par Bastien Marie

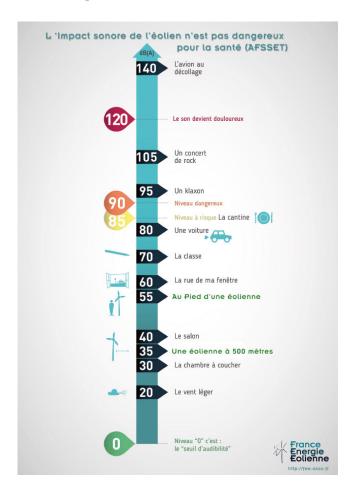
Sur les impacts paysagers

De nouveaux points de vue identifiés par les participants, depuis lesquels de nouvelles simulations pourraient être réalisés :

- ➤ La Tour de l'honneur à Lesparre-Médoc
- Le site archéologique de Bion
- > Le tertre du château Mouton-Rothschild (entrée du parc)
- Le restaurant à Saint-Gaux
- > Le secteur de Plassan/Conneau
- > Petit Pouyau
- > St. Gaux
- Croisement D4/D3E2 (Chéoutre)

Sur les nuisances sonores

Ce qui a été vu ensemble



- Une mise à jour de la campagne de mesures acoustiques est en cours.
- Le cadre règlementaire en matière de bruit (règlementation ICPE - Installation classée pour la protection de l'environnement) est le plus strict d'Europe :
 - Émergence < 3 db en période nocturne
 - Émergence < 5 db la journée
- Des implantations alternatives pour maximiser
 l'éloignement (min 500m obligatoire)

	Scénario initial 12	Scénario 9	Scénario 8
	éoliennes	éoliennes	éoliennes
Distance d'éloignement à l'habitation la plus proche	762 m	930 m	790 m

Sur les nuisances sonores

Ce que l'on peut faire :

 Choisir une éolienne récente avec des options pour limiter les émergences sonores : nacelle capitonnée, pales équipées de serrations (griffes) ...

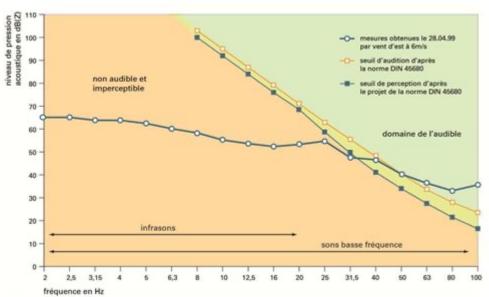




- Proposer un plan de bridage pour « freiner » les éoliennes et en réduire le bruit (entre -5 db à -10 db selon les machines) dans le cadre de l'étude d'impact puis appliquer ce paramétrage à la machine (obligatoire)
- Un suivi et un contrôle du niveau sonore en phase d'exploitation :
 - Mesures acoustiques règlementaires dès la 1^e année et vérifications par l'administration après la mise en place du plan de bridage (Inspection ICPE)
 - Mise à disposition d'un cahier de gênes pour les riverains en phase d'exploitation, qui permet de faire remonter d'éventuelles nuisances

Sur la questions des infrasons

Les informations dont on dispose :



Les sons audibles par l'oreille humaine se situent entre 20 et 20 000 Hertz, les sons ayant une fréquence inférieure à 20 Hertz étant ainsi dénommés « infrasons » (pour « inférieur au seuil d'audibilité »). L'Homme ne peut pas entendre les infrasons grâce à l'ouïe mais peut les ressentir à l'aide du toucher (perception tactile) ou du sens de l'équilibre (perception vestibulaire). Mais pour ce faire, les sons à basse fréquence doivent être très puissants.

Office bavarois de l'environnement, 2015

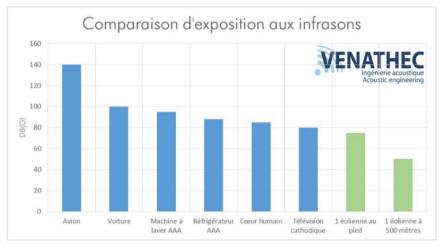
Inférieur aux seuils d'audition et de perception des émissions sonores. Effet des infrasons sur la santé démontrés que dans les cas où le seuil d'audition et de perception est dépassé.

ANSES, 2017

Les infrasons produit par les éoliennes ne dépassent pas les seuils d'audibilité.

Centre de recherche technique de Finlande, 2020

Les infrasons générés par les éoliennes n'ont aucun effet sur la santé des riverains, pas de réaction du système nerveux autonome.



Sur l'emplacement exacte des éoliennes





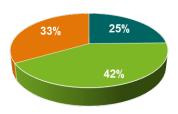
- L'emplacement des éoliennes pour chaque alternative proposée pendant la concertation correspond aux meilleurs compromis en termes d'évitement d'impacts
- A l'issue de la concertation préalable, VALOREM précisera le scénario retenu.
- L'implantation exacte des éoliennes sera communiquée lors de l'enquête publique (dossier de demande d'autorisation environnementale)

Sur les garanties liées au démantèlement du site

Les obligations légales :

- Une obligation de démantèlement des éoliennes et des fondations et de complète remise en état du site (Code de l'environnement)
 - S'il n'y a pas d'obligation règlementaire de reforestation des parcelles (le défrichement aura déjà été compensé), c'est une mesure envisageable contractuellement
- Un démantèlement à la charge exclusive de l'opérateur : aucun frais ne sera engagé par les collectivités ni les propriétaires des parcelles
- Des garanties financières provisionnées dès la mise en service d'un parc pour financer son démantèlement, dont le montant est défini par la règlementation (environ 150 000€/éolienne pour Lesparre)*

^{*} Pour une éolienne de 2MW, le coût moyen observé de démantèlement et remise en état du site se situe autour de 100 k€/WTG (avec une fourchette allant de 50k€ à 200k€/WTG).



Sur les retombées économiques du projet

Ce que nous prévoyons :

Retombées financières :

- Des retombées fiscales pour les collectivités (Commune de Lesparre-Médoc, Communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île, Département et Région), estimées à près de 500 000 €/an
- Des loyers et indemnités pour les propriétaires des parcelles, selon un mécanisme de péréquation foncière qui permettra une meilleure répartition des indemnités (env. 70/30)
- De l'intéressement pour les collectivités et les citoyens volontaires, via une ouverture du capital aux acteurs locaux qui sera étudiée par VALOREM et pourra être proposée aux acteurs locaux

Création d'emplois :

- En phase chantier : recours à des entreprises locales du BTP, aux centrales à béton à proximité du site (Naujac, Avensan, etc.), activités indirectes liées au chantier (hébergement, restauration, etc.)
- En phase d'exploitation : création de postes de techniciens pour l'exploitation, la maintenance et l'entretien du parc à l'échelle du département de la Gironde (débroussaillement)

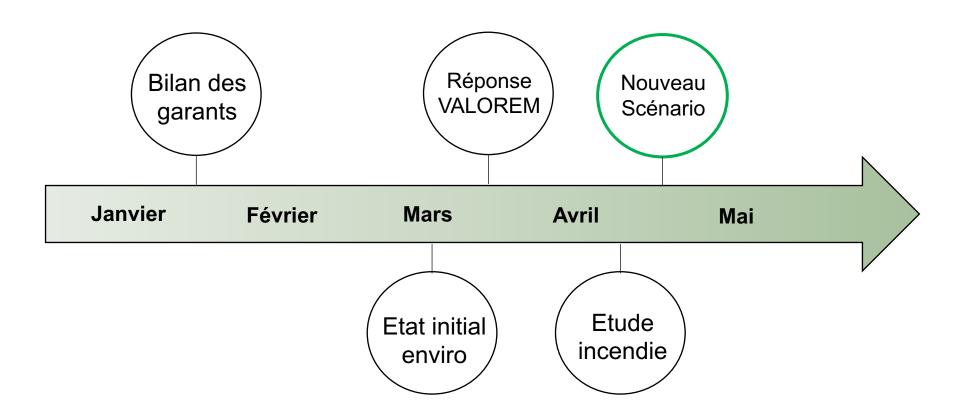






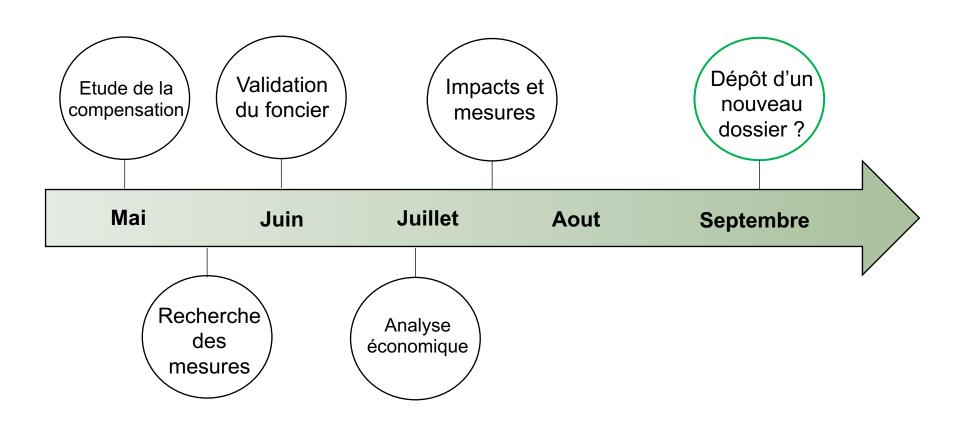
En quoi vont consister les prochains mois ?

Intégrer toutes les remarques et informations au fil de l'eau



En quoi vont consister les prochains mois ?

Intégrer toutes les remarques et informations au fil de l'eau



Engagement de VALOREM vis-à-vis du public

FAIRE AVEC

- Proposition de points d'étape réguliers
- Prise en compte des propositions
- Etude concertée des mesures d'accompagnement

Si le projet est abandonné

FAIRE AVEC

- Etudier la faisabilité des propositions alternatives à l'éolien
- Rendre compte des résultats
- Suivre la mise en œuvre





Merci de votre attention!

